

L'OPINION PUBLIQUE.

LUNDI, 11 JUILLET, 1870.

L'ARBITRAGE.

Il a tristement fini, cet arbitrage prévu et ordonné par l'acte constitutionnel de 1867 et qui devait diviser et répartir entre Québec et Ontario les "dettes, crédits, obligations, propriétés et l'actif" de la ci-devant Province unie du Haut et du Bas-Canada, aux termes de la section 142. Trois arbitres devaient être nommés, l'un par la Province de Québec, le deuxième par celle d'Ontario et le troisième par le gouvernement Fédéral:— Québec choisit le Juge Day, Ontario le sénateur McPherson et le Conseil Privé le Colonel Gray, de la Nouvelle-Ecosse. La commission a commencé ses opérations depuis près de trois ans. C'était un peu long et la patience des députés et de leurs commettants du Bas Canada commençait à se lasser. Durant les derniers jours, pourtant, les choses avaient meilleur aspect; on parlait d'un chiffre raisonnable comme représentant la part de la dette à payer par le Bas-Canada et l'échiquier de Québec allait se trouver dans un état florissant. Et tout cela allait se révéler dans une solution très-prochaine.

C'est une illusion tombée. Le Colonel Gray, tiers-arbitre (*umpire*), s'est rangé du côté d'Ontario et a voulu accorder à John Sandfield tout ce qu'il demandait et même plus qu'il ne demandait! C'était une vraie conspiration contre Québec: le Juge Day a de suite résigné et l'on rapporte que l'hon. Premier, M. Chauveau, a protesté contre la décision et déclaré considérer comme illégal tout procédé de la commission, le Col. Gray n'ayant plus le droit de rester arbitre; il est en effet devenu citoyen du Haut-Canada depuis au-delà d'un an, et l'acte de 1867 exige formellement que le tiers-arbitre ne peut être pris ni domicilié dans Québec et Ontario.

Une petite histoire, que la presse d'Ontario a dans le temps réussi à étouffer, nous explique peut-être un peu trop clairement, ce dénouement si subit. A la fin de la dernière session fédérale ou quelques jours après, le Col. Gray a traduit en cour criminelle les propriétaires du *Globe* pour avoir publié dans leur journal une rumeur peu flatteuse pour lui: on l'accusait de s'être vendu à M. McPherson, l'arbitre haut-canadien, qui l'aurait acheté par prêts d'argent ou sous toute autre forme quelconque qu'on trouve dans le Code des acheteurs et des vendus de bon ton. Le plaidoyer ou la réponse de l'hon. M. George Brown fut courageuse et un peu brutale. "C'est vrai, dit-il en substance, mon brave Colonel, mon journal a publié sur votre compte ce que vous me reprochez tant. Mais la faute n'en est pas à moi; c'était à Ottawa une rumeur généralement accréditée. Grand nombre de membres disaient tout haut que M. Chauveau ne se gênait pas pour déclarer que vous étiez vendu à McPherson."

Depuis, le procès n'a pas fait un pas! Les soupçons ont d'autant plus de prise sur M. Gray qu'il passe pour pauvre et "être à la recherche d'une position" pécuniaire bien assise. M. Chauveau a éventé la mèche à temps et nul doute que le gouvernement Local et la partie bas-canadienne du Cabinet Fédéral seront inflexibles et intraitables tant qu'ils n'auront pas obtenu un nouvel arbitrage.

J. A. MOUSSEAU.

SIR LOUIS HYPOLITE LAFONTAINE.

Nous avons fait une mauvaise note au bas de la biographie de l'hon. Baronet. Voulant réparer un oubli que nous avons fait, nous écrivimes cette note à la hâte au moment de mettre sous presse.

C'est madame Kinton et non pas Clinton qu'il épousa en secondes noces, et ce n'est pas un seul fils, mais deux qu'il eut de ce mariage. Madame Kinton était une demoiselle Morisson, sœur de Mgr. Morisson.

Sa mère était fille du Col. F. Boucher.

Le *Courrier* de St. Hyacinthe a relevé avec raison une erreur que j'ai commise en parlant des difficultés de M. Lafontaine avec Lord Metcalf. Cette erreur vient, comme on le verra, de ce que j'ai donné comme cause de leurs difficultés ce qui n'en était qu'une conséquence.

Voici ce que je disais:

"Lord Metcalf refusait au ministère le droit d'exercer le patronage exclusivement en faveur de ses amis et partisans. MM. Baldwin et Lafontaine soutenaient que le patronage était une des principales attributions du ministère sous un gouvernement constitutionnel et responsable, un moyen d'influence et de conservation nécessaire à son existence."

Voici ce que dit le *Courrier*:

"Ce n'est pas cela du tout. Il s'agissait de savoir si le Gouverneur avait droit de nommer de son chef les fonctionnaires publics, ou seulement sur la présentation de ses ministres. Cette question mettait en cause tout le système du gouvernement responsable. M. Lafontaine comprenait mieux la constitution anglaise que le représentant de l'Angleterre, ou du moins voulait la pratiquer mieux que lui.

Le *Courrier* a raison sur ce point, mais je ne suis pas prêt encore à accepter sa manière de voir sur d'autres points. Toutefois je souhaite que tous ceux qui trouveront des erreurs dans mes biographies les relèvent et m'en avertissent: je me ferai toujours un impérieux devoir de les corriger.

J'aurai occasion plus tard de tenir compte de ces critiques. N'ayant d'autre but que de faire connaître nos gloires nationales, j'accepterai avec reconnaissance les conseils de ceux qui pourront m'aider à rendre mon travail plus utile et plus fructueux. Ceux qui savent dans quelles circonstances j'écris ces biographies et avec quelles difficultés je puis me procurer les renseignements dont j'ai besoin, me pardonneront, j'en suis sûr, quelques inexactitudes. Je fais ce que je peux, d'autres, s'aidant de mon travail, feront mieux plus tard, je l'espère et le désire: ils pourront donc, alors, mieux refaire ce que je n'ai qu'ébauché, suivant le désir de notre ami du *Courrier*. Certes, je serais bien difficile, si je n'étais pas satisfait de l'accueil sympathique qu'on fait partout à mon entreprise.

Je regrette même qu'on ne m'honore pas plus souvent de critiques qui me seraient d'un si grand secours, lorsque plus tard je retoucherai toutes ces biographies. Ce n'est pas de moi qu'il faut s'occuper, mais de ceux dont les vertus et les talents font notre force et notre gloire et dont je veux perpétuer le souvenir et les grandes actions dans la mémoire du peuple.

L. O. DAVID.

COLLÈGE MASSON.

Nous avons assisté, le 30 Juin dernier, à la distribution des prix de ce Collège. Tout ce que nous y avons vu et entendu nous a convaincu de l'utilité et de l'importance de cette institution et des heureux résultats qu'elle est

appelée à produire dans notre population. L'éducation qu'on y donne est uniquement commerciale et pratique, elle répond donc à un besoin pressant, aux vœux et aux aspirations de tout le pays. Nous sommes certains que ceux qui sortiront de cette institution d'ici à dix ans ne regretteront pas dans le monde la position de ceux qui auront fait des cours classiques.

M. R. Masson, membre pour Terrebonne, a fait un bon discours, plein de choses utiles pour démontrer la nécessité d'un pareil système d'éducation. Il a surtout insisté sur l'obligation pour le clergé de diriger la jeunesse et l'esprit public vers des études plus pratiques que celles trop généralement suivies jusqu'à ces dernières années. M. Masson s'exprimé bien et deviendra avec l'amour du travail et le patriotisme qui le distinguent, un de nos hommes les plus utiles.

M. Taillon, avocat de Montréal, qui a beaucoup de talent et trop de modestie, a aussi fait un joli discours dans lequel il a exprimé à l'égard des fondateurs du collège Masson des sentiments nobles et louables. Il a rendu à la générosité de Madame Masson et de sa famille qui ont fondé et comblé ce collège de bienfaits, un hommage bien mérité.

L. O. D.

CHEMINS DE FER.

GRANDE ASSEMBLÉE.

Le projet du chemin de fer destiné à relier Montréal à Ottawa et au Nord a été sanctionné jeudi dernier, dans une grande assemblée, dans la salle du Marché Bonsecours. Des résolutions furent passées pour encourager la Corporation à souscrire le million de piastres réclamé par la Compagnie amalgamée, et des discours importants furent faits par Sir George Etienne Cartier, les hons. Young, Ryan, Ouimet, Dorion, MM. Cherrier Cross, Duhamel et le membre pour Terrebonne, M. R. Masson.

L'Assemblée, qui était composée en grande partie de la population canadienne française du faubourg Québec, montra beaucoup d'enthousiasme pendant tous les procédés, surtout lorsqu'on parlait de l'établissement du terminus dans la partie Est de Montréal. Les avantages de ces voies ferrées pour Montréal, la colonisation et l'industrie furent démontrés de toutes les manières.

Sir George parla politique et dit que le chemin de fer projeté ne serait qu'un chaînon de la grande voie de communications qui, avec le Grand Tronc et le chemin de fer intercolonial et le Pacifique, unirait les deux océans et relierait, un jour, à l'ombre du drapeau de la Confédération, tout le territoire compris entre Halifax et Victoria.

MM. Cherrier et Duhamel répondirent à ces déclarations par des allusions plus que transparentes.

Cette assemblée a été un grand succès; ceux qui l'ont organisée ont su mettre de côté la mesquinerie et l'esprit de parti qui tuent toutes les entreprises les plus utiles depuis quelques années.

M. Beaubien, membre pour Hochelaga, mérite des éloges pour la part qu'il a prise dans cette affaire, dont le succès lui fera honneur.

Il n'y a pas de doute que la Corporation se rendra aux vœux des citoyens et que la partie Ouest écoutera les conseils de justice et d'impartialité que leur ont données, jeudi soir, quelques uns de leurs citoyens les plus distingués.

Nous ne pouvons croire qu'elle refusera à la partie Est

de Montréal si peu favorisée le moyen de progresser et de se développer plus rapidement. Nous allons avoir la preuve de ce qu'on peut espérer d'elle.

COURRIER D'ONTARIO.

On connaît le triste sort des troupes françaises envoyées à St. Domingue par Napoléon, pour pacifier cette colonie, entraînée à la révolte, pendant les grandes tourmentes de la révolution française. Après avoir en partie reconquis les provinces de l'île, et fait la paix avec Toussaint Louverture et tous ces généraux, l'armée française devint la proie de la fièvre jaune, plus terrible en cette année 1803, que les années précédentes. Vingt généraux furent frappés presque simultanément. Quinze mille hommes furent emportés en sept ou huit semaines. Bref, d'une armée de trente à trente-deux mille hommes, il en restait à la fin sept à huit mille.

••

M. Thiers écrit les lignes ci-dessous, à propos de cet événement :

« Tel fut le sacrifice fait par le Premier Consul à l'ancien système commercial de la France, sacrifice qui lui a été amèrement reproché. Cependant, pour juger sainement les actes des chefs de gouvernement, il faut toujours tenir compte des circonstances sous l'empire desquelles ils ont agi. Quand la paix était faite avec le monde entier, quand les idées du vieux commerce revenaient comme un torrent, quand à Paris, et dans tous les ports, des négociants, des colons ruinés, invoquaient à grands cris le rétablissement de notre prospérité commerciale, quand ils demandaient qu'on nous rendit une possession qui faisait autrefois la richesse et l'orgueil de l'ancienne monarchie, quand des milliers d'officiers, voyant avec chagrin leur carrière interrompue par la paix, offraient de servir partout où l'on aurait besoin de leurs bras, était-il possible de refuser aux regrets des uns, à l'activité des autres, l'occasion de restaurer le commerce de la France? Que n'a pas fait l'Angleterre pour conserver le Nord de l'Amérique? L'Espagne pour en conserver le Sud? que ne ferait pas la Hollande pour conserver Java? Les peuples ne laissent jamais échapper aucune grande possession sans essayer de la retenir, n'eussent-ils aucune chance de succès. Nous verrons si la guerre d'Amérique aura servi de leçon aux Anglais, et s'ils n'essayeront pas de défendre le Canada, le jour où cette colonie du Nord cédera au penchant bien naturel qui l'attire vers les Etats-Unis. »

••

Ce penchant bien naturel n'attire guère que le Pays, et ses inspirateurs ordinaires, vers la république voisine. Le reste de la population canadienne, c'est-à-dire la masse du peuple presque tout entier, est réfractaire à ce penchant. Pêche-t-elle contre nature, suivant l'opinion de M. Thiers? J'en doute fort, car d'ordinaire les peuples ne résistent guère à de pareils penchants, lorsque leur intérêt les y pousse.

Il peut se faire que dans dix ans, dans cinq peut-être, il y ait un fort parti annexionniste au Canada. Car beaucoup d'entre nous ne veulent point de l'indépendance, et déclarent carrément que si la politique de nos hommes d'Etat, ou des hommes d'Etat d'Angleterre, amène la rupture du lien colonial, ils demanderont l'annexion.

Mais si ce parti existe dans cinq ans, ou dans dix ans, pourra-t-on dire qu'il a cédé à un penchant irrésistible pour les Etats-Unis?

Bien loin de là? Il aura cédé à une force majeure toute autre, celle qui résulte de la politique anti-coloniale des ministres anglais.

••

M. Thiers paraît bien convaincu, dans le passage cité plus haut, que malgré la leçon de la guerre de l'indépendance, l'Angleterre ne verra pas s'éloigner le Canada sans un grand serrement de cœur, et qu'elle sera toute disposée à prendre les armes pour le défendre, et le conserver fidèle à son allégeance.

Et cependant quelle est la vérité? C'est que nous voulons rester fidèles et loyaux sujets de la mère-patrie, et que ce sont les ministres de la mère-patrie, qui semblent fatigués de notre fidélité et de notre loyauté.

M. Thiers a vu les choses renversées dans les brumes de l'avenir. Au lieu d'un enlacement sympathique, c'est de l'antipathie que nous avons éprouvée jusqu'à cette heure pour les Etats-Unis. Et les ministres anglais, loin de paraître disposés à nous défendre contre un penchant naturel qui nous porterait à sacrifier notre allégeance, font ce qu'ils peuvent pour nous inculquer des tendances annexionnistes.

••

Du reste, il en est de même partout, en Europe. A la fureur de posséder des colonies qui s'était emparée autrefois de tous les pouvoirs européens, ont succédé d'autres ambitions—entre autres l'ambition manufacturière.

Et puis, le système colonial est entièrement changé, par la force même des choses ou des événements. La France fut portée à favoriser l'insurrection des colonies anglaises de l'Amérique du Nord; l'Angleterre n'a pas manqué de prendre sa revanche en favorisant l'insurrection des colonies de l'Amérique du Sud.

Autrefois, une colonie était pour ainsi dire la chose de la mère-patrie, qui lui imposait d'assez grandes obligations. Ainsi une colonie ne devait donner les denrées tropicales qu'à la puissance dont elle dépendait, laquelle lui fournissait en échange les produits d'Europe. Elle n'admettait que ses vaisseaux, et n'élevait de matelots que pour sa marine. Toutes ces conditions sont disparues.

« Le sucre, qu'il fallait extraire d'une plante née et cultivée sous le soleil le plus chaud, se tire aujourd'hui d'une plante cultivée sur l'Elbe et sur l'Escant. Les cotons, filés avec tant de finesse et de patience par des mains indiennes, sont filés en Europe par des machines, que met en mouvement la combustion du charbon fossile. La mousseline est tissée dans les montagnes de la Suisse et du Forez. Les indiennes, tissées en Ecosse, en Irlande, en Normandie, en Flandre, peintes en Alsace, remplissent l'Amérique, et se répandent jusque dans les Indes. Excepté le café, le thé, produits que l'art ne saurait imiter, on a tout égalé, ou surpassé. La chimie européenne a déjà remplacé la plupart des matières colorantes qu'on allait chercher entre les tropiques. Les métaux sortent des flancs des montagnes européennes. On retire l'or de l'Oural; l'Espagne commence à trouver l'argent dans son propre sein, etc. »

••

Comme on le voit, tout est profondément altéré, modifié, et

l'esprit du temps actuel ne ressemble guère à l'esprit du temps jadis.

Et pourtant, il est toujours de l'intérêt de l'Angleterre de garder le Canada, tant qu'il n'aura pas pris assez de force et de ressources pour se développer et grandir seul sur ce continent. Pourquoi? parce que, abandonné présentement à lui-même, le Canada passerait presque sans coup férir aux Etats-Unis, et qu'il n'est ni de l'intérêt de l'Angleterre, ni même de celui de la France, de voir les Etats-Unis prendre en Amérique des proportions aussi vastes et aussi puissantes.

C. T.

Tout va à merveille du côté de la Rivière-Rouge. Le bill de Manitoba a été accepté avec enthousiasme et il est probable, sinon certain, qu'une partie de la colonne expéditionnaire va être rappelée. Mgr. Taché vient confirmer ces nouvelles et demander une amnistie complète, qui sera accordée et mettra le couronnement à l'œuvre de la pacification. C'est un beau et grand succès que nous devons à Mgr. Taché et au Cabinet Fédéral, et surtout à Sir George E. Cartier.

L'Hon. Sir John A. Macdonald est actuellement dans l'île du Prince Edouard, à Charlottetown.

Le rétablissement de sa santé s'opère si rapidement qu'il a télégraphié, cette après-midi, samedi, à Sir George E. Cartier, lui mandant de le tenir au courant de toutes les affaires du gouvernement.

L'hon. M. Chauveau, premier ministre, a présenté à Son Altesse le Prince Arthur, un magnifique cadeau, au nom de la Province de Québec. M. Chauveau a eu l'heureuse idée de lui offrir tous les ouvrages publiés par les auteurs canadiens. Ces livres sont magnifiquement reliés et portent le chiffre de Son Altesse.

Le Prince Arthur a été agréablement surpris en recevant ce cadeau et il en a témoigné hautement sa satisfaction.

A son arrivée à Québec le Prince a donné, à titre de souvenirs, plusieurs jolis objets à quelques citoyens de notre ville. M. Chauveau a reçu une très-jolie épingle marquée au chiffre du Prince.

REVUE ETRANGÈRE.

FRANCE.

La guerre, depuis si longtemps imminente entre la France et la Prusse, menace d'éclater bientôt. Le gouvernement provisoire d'Espagne ayant offert le trône de ce pays à un prince prussien, le ministre Ollivier a déclaré qu'il verrait dans l'avènement de ce prince une menace pour la France.

Voici les dépêches de samedi :

Le Constitutionnel, organe de l'Empereur, mande qu'aujourd'hui l'ambassadeur espagnol a reçu ordre de donner un avis officiel au gouvernement français de la candidature du Prince Hohenzollern.

Cet avis dit que quand la France sera convaincue de la persistance de l'Espagne, elle terminera les négociations ouvertes avec elle.

Il n'y a rien de définitif de la part de la Prusse, mais la France ne se tiendra pas pour satisfaite de la réponse évasive de Bismarck.

Le duc de Gramont dit que la France espère que l'Espagne renoncera à son projet. Il rappelle les services de la France rendus dans les affaires de l'Espagne, par l'interdiction des complots des Carlistes.

On n'a encore reçu aucune réponse de la Prusse depuis les déclarations du secrétaire des affaires étrangères.

On a reçu cependant ce matin une dépêche de la Prusse, disant que le gouvernement ne sait rien de la candidature du Prince Hohenzollern.

Une rumeur qui paraît bien fondée dit que le ministre de la guerre prussien a ordonné à tous les généraux et officiers de l'armée prussienne de joindre leurs corps immédiatement.

Le Madrid Discretion a publié un article relativement à la candidature du Prince. Il dit qu'il a toutes les qualifications requises. Un gueur est apte à régner sur des gueur.

Paris, 8.—L'ambassadeur espagnol part ce soir pour Madrid, afin de s'efforcer à en venir à un arrangement suffisant.

Les ambassadeurs de l'Autriche, de l'Angleterre et de l'Italie ont eu une conférence aujourd'hui avec le duc de Gramont et paraissent en faveur de la France.

L'Empereur a eu une entrevue avec les ministres de la marine, de la guerre et de la justice.

Le maréchal McMahon commandera une armée, et le général Lebœuf aura le commandement des troupes destinées à agir contre l'Espagne. Il y a beaucoup d'activité dans les ports de mer.

On dit que le Prince Hohenzollern a refusé, mais que sa sœur, la duchesse de Flandre, le pousse à accepter; le duc de Montpensier a ordonné à ses partisans de ne pas s'opposer au Prince.

M. PRÉVOST PARADOL.

Nous lisons dans la Liberté du 21 juin :

L'hôtel de l'ambassade des Etats-Unis, rue Spontini, était avant-hier soir plus animé que d'habitude : M. Washburne, ministre des Etats-Unis à Paris, donnait un dîner en l'honneur de M. Prévost Paradol.

Il y avait en tout quinze convives, appartenant, cela va sans dire, au monde diplomatique. Mentionnons lord Lyons, ambassadeur d'Angleterre; MM. Olozaga, ambassadeur d'Espagne; Waizer, ministre de Suisse; baron Enzenberg, ministre de Hesse, etc. Le dîner, servi par Chevet, a retenu les convives à table jusqu'à dix heures et demie.

M. Prévost Paradol, très-interrogé et très-écouté, a beaucoup causé, et avec infiniment d'esprit. Il a même fait, en passant, nous assure-t-on, une allusion assez heureuse aux attaques dont il est l'objet en ce moment de la part de plusieurs journaux.

ROME.

Une nouvelle rumeur annonce que le dogme de l'infaillibilité sera proclamé le 17 juillet.

Post-Scriptum.—Des nouvelles plus récentes représentent la France décidée à faire la guerre à la Prusse. Elle aurait adressé à Bismarck un ultimatum des plus péremptores et ses troupes se concentrent sur les frontières. Le télégraphe en dit assez pour nous faire croire que les hostilités auront commencé lorsque cette revue tombera sous les yeux de nos lecteurs.

FAITS DIVERS.

Mardi après-midi comme le Berthier s'éloignait de son quai, un nommé Joseph Beauséjour, ne voulant pas manquer son passage, essaya de sauter dans le vaisseau, mais, contre son attente, il alla plonger dans le bassin et ne dut son salut qu'au sang-froid de Joseph Bousquet.

Lundi soir, un orgue de barbarie passait dans la rue Workman en faisant entendre sa belle harmonie; une jeune fille du nom de Lemieux accourut à la fenêtre du second étage d'une maison. Pendant qu'elle écoutait de ses deux oreilles, elle ne vit pas le péril qui la menaçait, et un mouvement imprudent la précipita sur le trottoir. On la releva dans un état complet d'insensibilité: elle a reçu plusieurs meurtrissures à la tête et au corps.

Mercredi après-midi un nommé David, l'un des hommes occupés à démolir la bâtisse dernièrement occupée par la banque Commerciale, au coin des rues St. Jacques et St. Pierre, tomba d'un étage supérieur dans la cave. Quand on l'a emporté chez lui il était sans connaissance.

Mercredi avant-midi vers 10 h. un homme du nom de Joseph Denis était occupé à charger de charbon le vapeur David Cannon quand les pieds lui glissèrent de dessus les planches où il se tenait, et il tomba dans le fleuve. Son fils qui travaillait à côté de lui, n'écouterant que la voix de l'amour filial, sauta dans l'eau pour arracher son père à la mort, mais après vains efforts il dut se résigner, son père était déjà noyé.

On n'a pas encore retrouvé son cadavre.

Il est maintenant certain, d'après une correspondance de Terre-Neuve à la date du 11 juin, que trois goélettes considérables ont fait naufrage au milieu des glaces et que pas un homme des trois équipages ne s'est sauvé.

L'Express de Channel, T. N. Jos. Evans, le propriétaire a péri avec son fils et sept autres hommes.

On lit dans l'Evénement :

D'après une nouvelle de source officielle, le rapport disant que quarante fénies ont été trouvés morts dans un petit bois près d'Hemmingford, est en tous points exact, 15 ont été découverts par des cultivateurs américains, dans une espèce de ravin, près des lignes, et les vingt-cinq autres ont été découverts dans le petit bois. Ils ont été inhumés par les habitants de l'endroit.

VOL.—La compagnie d'assurance contre l'incendie Maryland, dont les bureaux sont situés à Baltimore, au coin de Post office avenue et de la seconde rue, a été mardi victime d'un vol audacieux. On venait de sortir de la caisse de sûreté et de déposer sur le pupitre du président de la compagnie, M. Hambleton, une boîte contenant pour \$150,000 de valeurs diverses, quand est entré un étranger qui s'est adressé à M. Hambleton pour avoir quelques renseignements au sujet d'une assurance qu'il prétendait vouloir contracter.

Au bout d'un instant, le président a dû sortir de son cabinet pour aller demander quelque chose au caissier; l'étranger l'a suivi et, arrivé devant la porte, a gagné la rue. Etonné de cette sortie subite, M. Hambleton est immédiatement rentré dans son cabinet et a constaté la disparition des \$150,000 qui y étaient déposées une minute avant. Toutes les recherches n'ont pu faire retrouver la trace du hardi voleur.

LES DROITS DE LA FEMME.—Mme Vreeland comparait avant hier devant la cour, comme inculpée d'avoir porté des coups de couteau, avec intention de la tuer, à M. Schroeder, honorable négociant du bas de la ville. Les débats ayant irrévocablement établi la culpabilité de la prévenue, dont les antécédents sont du reste déplorables, la cour lui a reconnu le droit d'aller passer quatre ans dans la prison d'Etat. Cette décision, de l'avis unanime de ceux qui connaissent le caractère de Mme Vreeland, est sévère, mais méritée.

Un écho d'outre-mer :

Jeunes gens, jeunes gens! Craignez les séductions de Paris, les entraînements de votre âge, les pièges d'une vie de dissipation et de plaisirs. On était arrivé à Paris honnête, avec l'amour du travail, la résolution de conquérir loyalement un bel avenir; on cède au mirage de folles espérances, on suit en aveugle la mauvaise passion qui vous mord au cœur; on se jette dans le monde du désordre et du vice; le jour arrive où le pied glisse, on roule jusqu'au bas de la pente, et l'on se relève flétri. O jeunes gens, jeunes gens! Songez à vos mères qui prient pour vous au fond de leurs provinces, et ne mettez pas des taches de boue sur les cheveux blancs de vos pères!

ALFRED NETTEMET.

Voici un relevé qui donne le nombre de vaisseaux que compte la marine marchande de tous les pays.

L'Angleterre compte 23,165 navires à voiles, l'Amérique 7,025, l'Allemagne 4,320, la Norvège, 3,652, l'Italie 3,395, la France, 4,968, l'Espagne 2,022, la Hollande 1,600, la Grèce 1,860, la Russie 1,306, l'Autriche 852, le Danemark 1,415, le Portugal 368, la Belgique 72, divers autres pays 464.

Les bâtiments à vapeur sont naturellement moins nombreux. Les Anglais n'en ont que 2,426, les Américains 597, les Français 288, les Allemands 127, les Espagnols, 148, les Autrichiens 74, les Hollandais 82, les Italiens 86, les Russes 62, les Suédois 83, les Portugais 18, les Danois 44, les Belges 14, les Norvégiens 26, les Grecs 8, et divers pays 49. En tout, 63,650 bâtiments.

C'est ce soir (jeudi) qu'a lieu à la salle St. Patrice, la distribution des prix aux élèves de l'Ecole Chrétienne du quartier St. Laurent. Le programme promet une soirée agréable. A part la distribution, on donnera la représentation de L'Expédition—drame en 3 actes—et le Désert, de Félicien David, rendu par des artistes de cette ville qui prêtent leurs services gratuits; ainsi que plusieurs morceaux choisis, par la bande de musique des Elèves des Frères. On peut se procurer des billets chez MM. Boucher, Laforce et Chapleau, ou à la porte de la salle.

L'amour est-il une faiblesse? Non. C'est le contraire: c'est un effort. Ne faut-il pas conquérir, garder? Tous ces actes supposent un grand déploiement d'énergie morale. Quelque chose que ce soit qui ait une valeur aux yeux des hommes s'acquiert par la lutte: bonheur, gloire, amour, vertu. L'épreuve nous est une mesure comme la pierre de touche l'est à l'or. Quand l'amour nous récompense, c'est que nous avons su le mériter.

Il est plus facile d'être bon pour tout le monde que pour quelqu'un.

L'IROQUOISE.

HISTOIRE, OU NOUVELLE HISTORIQUE.

Il y a quelques années, un monsieur, qui voyageait de Niagara à Montréal, arriva de nuit au Côteau du Lac. Ne pouvant se loger commodément dans l'une des deux chétives auberges de l'endroit, il alla prendre gîte chez un cultivateur des environs. Comme son hôte l'introduisit dans la chambre où il devait coucher, et y aperçut un portefeuille de voyage, agraffé en argent, et qui contrastait avec la grossièreté des meubles de la maison. Il le prit et lut les initiales qu'il y avait sur le fermoir. "C'est une affaire curieuse, lui dit son hôte, et plus vieille que vous et moi." — "C'est sans doute," répondit l'étranger, quelque relique, dont vous auriez hérité." — "C'est quelque chose comme cela," répartit l'hôte : il y a dedans une longue lettre qui a été pour nous jusqu'à présent comme du papier noirci. Il nous est venu en pensée de la porter au P. M..., aux Cèdres ; mais j'attendrai que ma petite fille, Marie, soit en état de lire l'écriture à la main..." — "Si la chose ne vous déplaît pas, dit l'étranger, j'essaierai de la lire." Le bonhomme consentit avec joie à la proposition : il ouvrit le portefeuille, prit le manuscrit, et le donna à l'étranger. "Vous me faites beaucoup de plaisir, lui dit-il ; j'aurais été, même plus tard, une tâche difficile pour Marie ; car, comme vous voyez, le papier a changé de couleur, et l'écriture est presque effacée..."

Le zèle de l'étranger se ralentit, quand il vit la difficulté de l'entreprise. "C'est sans doute quelque vieux mémoire de famille," dit-il, en dépliant le manuscrit d'un air indifférent.

"Tout ce que je sais, reprit l'hôte, c'est que ce n'est point un mémoire de notre famille : nous sommes, depuis le commencement, de simples cultivateurs, et il n'a rien été écrit sur notre compte, à l'exception de ce qui se trouve sur la pierre qui est à la tête de la fosse de mon grand-père aux Cèdres. Je me rappelle, comme si c'était hier, de l'avoir vu assis dans cette vieille chaise de chêne, et de l'avoir entendu nous raconter ses voyages aux lacs de l'ouest, avec un nommé Bouchard, jeune français, qui fut envoyé à nos postes de commerce. On ne parcourait pas le monde alors, comme à présent, pour voir des rapides et des chutes."

"C'est donc, dit l'étranger, dans l'espoir d'obtenir enfin la clef du manuscrit, quelque récit de ses voyages."

"Oh ! non, répartit le bonhomme ; Bouchard l'a trouvé sur le rivage du lac Huron, dans un lieu solitaire et sauvage. Asséyez-vous, et je vais vous raconter tout ce que j'ai entendu dire à mon grand-père : le bon vieillard, il aimait à parler de ses voyages." Le petit-fils l'aimait aussi, et l'étranger écouta patiemment le long récit que lui fit son hôte, et qui, en substance, se réduisit à ce qui suit :

Il paraît que vers l'année 1700, le jeune Bouchard et ses compagnons, revenant du lac Supérieur, s'arrêtèrent sur les bords du lac Huron, près de la baie de Saguinam. D'une éminence, ils aperçurent un village sauvage, ou, en termes de voyageurs, une fumée. Bouchard envoya ses compagnons avec Sequin, son guide sauvage, à ce village, afin d'y obtenir des canots pour traverser le lac ; et en attendant leur retour, il chercha un endroit où il put se mettre à couvert. Le rivage était rempli de rochers et escarpé ; mais l'habitude et l'expérience avaient rendu Bouchard aussi agile et aussi hardi qu'un montagnard suisse : il descendit les précipices, en sautant de rocher en rocher, sans éprouver plus de crainte que l'oiseau sauvage qui vole au-dessus et dont les cris seuls rompent le silence de cette solitude. Ayant atteint le bord du lac, il marcha quelque temps le long de l'eau, jusqu'à ce qu'ayant passé une pointe de roche, il arriva à un endroit qui lui parut avoir été faite par la nature pour un lieu de refuge. C'était un petit espace de terre, en forme d'amphithéâtre, presque entièrement entouré par des rochers, qui saillaient hardiment sur le lac, à l'extrémité du demi-cercle, semblaient y étendre leurs formes gigantesques pour protéger ce temple de la nature. Le terrain était probablement inondé après les vents d'est, car il était mou et marécageux ; et parmi les plantes sauvages qui le couvraient, il y avait des fleurs aquatiques. Le lac avait autrefois baigné ici, comme ailleurs, la base des rochers ; elle était quelquefois douce et poillie, quelquefois rude et hérissée de pointes. L'attention de Bouchard fut attirée par des grosseilles qui s'étaient fait jour à travers les crevasses des rochers, et qui par leurs feuilles vertes et leurs fruits de couleur de pourpre, semblaient couronner d'une guirlande le front chauve du précipice. Ce fruit est un de ceux que produisent naturellement les déserts de l'Amérique du Nord, et sans doute il parut aussi tentatif à Bouchard que l'aurait pu, dans les heureuses vallées de la France, les plus délicieux fruits des Hespérides. En cherchant l'accès le plus facile à ces grosseilles, il découvrit dans les rochers, une petite cavité, qui ressemblait tellement à un hamac, qu'il semblait que l'art s'était joint à la nature pour la former.

Elle avait probablement procuré un lieu de repos au chasseur ou au pêcheur sauvage, car elle était couchée de feuilles sèches, de manière à procurer une couche délicieuse à un homme accoutumé depuis plusieurs mois à dormir sur une couverture de laine étendue sur la terre nue. Après avoir cueilli les fruits, Bouchard se retira dans la grotte et oublia, pour un temps, qu'il était séparé de son pays par de vastes forêts et une immense solitude. Il écouta les sons harmonieux des vagues légères qui venaient se briser sur les roseaux et les pierres du rivage, et contempla la voûte azurée des cieux et les nuages dorés de l'été. Enfin, perdant le sentiment de cette douce et innocente jouissance, il tomba dans un sommeil profond, dont il ne fut tiré que par le bruit de l'eau tendue par des avirons.

Bouchard jeta ses regards sur le lac, et vit s'approcher du rivage un canot où il y avait trois sauvages, un vieillard, un jeune homme et une jeune femme. Ils débarquèrent non loin de lui, et sans l'apercevoir, gagnèrent l'extrémité opposée du demi-cercle. Le vieillard s'avança d'un pas lent et mesuré, et levant une espèce de porte formée de joncs et de tiges flexibles, (que Bouchard n'avait pas remarquée,) ils entrèrent tous trois dans une cavité du rocher, y déposèrent quelque chose qu'ils avaient apporté dans leurs mains, y demeurèrent quelque temps prosternés, et retournèrent ensuite à pas lents à leur canot. Bouchard suivit des yeux la frêle nacelle sur la verte surface du lac, et tant qu'il la pu voir, il entendit la voix mélodieuse de la jeune femme, accompagnée, à des intervalles réguliers, par celles de ses compagnons, chantant, comme il se l'imaginait, l'explication de leur culte silencieux ; car leurs gestes expressifs semblaient montrer d'abord le rivage et ensuite la voûte du ciel.

Dès que le canot eut disparu, Bouchard quitta sa couche, et se rendit à la cellule. Il se trouva que c'était une excavation naturelle, assez haute pour admettre debout un homme de

taille ordinaire, et s'étendant en profondeur à plusieurs pieds, après quoi elle se réduisait à une simple fente entre deux rochers. D'un côté, un petit ruisseau pénétrait par le toit voûté, et tombait en gouttes de cristal dans un bassin naturel, qu'il avait creusé dans le roc. Au centre de la grotte était un tas de pierres en forme de pyramide, et sur cette pyramide une soutane et un bréviaire. Il allait les examiner, quand il entendit le coup de sifflet donné pour signal par son guide ; il y répondit par le son de son cor, et au bout de quelques moments, Sequin descendit du précipice, et fut à côté de lui. Bouchard lui conta ce qu'il avait vu, et Sequin, après un moment de réflexion, dit : "Ce doit être l'endroit dont j'ai si souvent entendu parler nos anciens ; un homme de bien y est mort. Il fut envoyé par le Grand-Esprit pour enseigner de bonnes choses à notre nation, et les Hurons ont encore plusieurs de ses maximes gravées dans leur cœur. Ils disent qu'il a jeûné tout le temps de sa vie, et qu'il doit se régaler maintenant : c'est pourquoi ils lui apportent des provisions de pains festins. Voyons quelles sont ces offrandes..." Sequin prit d'abord un tortis fait de fleurs et de rameaux toujours verts : "C'est, dit-il, une offrande de noces," et il en conclut que le jeune couple était marié depuis peu. Ensuite venait un calumet : C'est dit Sequin, un emblème de paix, le don d'un vieillard ; et ceci (ajouta-t-il, déroulant une peau qui enveloppait quelques épis mûrs de blé d'Inde,) ce sont les emblèmes de l'abondance et des occupations différentes de l'homme et de la femme : le mari fait la chasse aux chevreuils, et la femme cultive le maïs..."

Bouchard prit le bréviaire, et en l'ouvrant, un manuscrit tomba d'entre ses feuillets ; il le saisit avec empressement, et il allait l'examiner, quand son guide lui fit remarquer la longueur des ombres sur les lacs ; et l'avertit que les canots seraient prêts au lever de la pleine lune. Bouchard était bon catholique, et comme tous les catholiques, un bon chrétien : il honorait tous les saints du calendrier, il révérait la mémoire d'un homme de bien, quand même il n'avait pas été canonisé. Il fit le signe de la croix, dit un *Pater*, et suivit son guide au lieu de rendez-vous. Il conserva le manuscrit comme un reliquaire ; et celui qui tomba dans les mains de notre voyageur, chez le cultivateur canadien, était une copie qu'il en avait tirée pour l'envoyer en France. L'original avait été écrit par M. Mesnard, dont la mémoire vénérée avait consacré la cellule du lac Huron, et contenait les particularités suivantes :

Le P. Mesnard reçut son éducation au séminaire de St. Sulpice. Le dessein courageux et difficile de propager la religion chrétienne parmi les sauvages du Canada, paraît s'être emparé de bonne heure de son esprit, et lui avoir inspiré l'ardeur d'un apôtre et la résolution d'un martyr. Il vint en Amérique sous les auspices de madame de Bouillon, qui, quelques années auparavant, avait fondé l'Hôtel-Dieu de Montréal. De son aveu et avec son aide, il s'établit à un village d'outaouais, sur les bords du lac St. Louis, au confluent de la Grande Rivière et du fleuve St. Laurent. Ses pieux efforts gagnèrent quelques sauvages au christianisme et aux habitudes de la vie civilisée ; et il persuada à d'autres de lui amener leurs enfants, pour être façonnés à un joug qu'ils n'étaient pas en état de porter eux-mêmes.

Un jour, un chef des outaouais amena au P. Mesnard deux jeunes filles qu'il avait enlevées aux iroquois, nation puissante et fière, jalouse des empiétements des français, et résolue de chasser de son territoire tous ceux qui faisaient profession d'enseigner ou de pratiquer la religion catholique. Le chef outaouais présenta les jeunes filles au Père en lui disant : "Ce sont les enfants de mon ennemi, de Talasco, le plus puissant chef des iroquois, l'aigle de sa tribu ; il déteste les chrétiens : fais des chrétiennes de ses deux filles, et je serai vengé." C'était la seule vengeance à laquelle le bon Père eût voulu prendre part. Il adopta les jeunes filles au nom de l'église St. Joseph, à qui il les consacra, se proposant, lorsqu'elles seraient parvenues à l'âge de faire des vœux volontaires, de les leur faire prendre parmi les religieuses de l'Hôtel-Dieu. Elles furent baptisées sous les noms de Rosalie et de Françoise. Elles vécurent dans la cabane du P. Mesnard, et y furent soigneusement accoutumées aux prières et aux pénitences de l'Eglise. Rosalie était naturellement dévote ; le Père rapporte plusieurs exemples étonnants de ses mortifications volontaires : il loue la piété de Rosalie avec l'exaltation d'un véritable enfant de l'Eglise ; cependant, la religion à part, il semble avoir eu plus de tendresse pour Françoise, qu'il ne nomme jamais sans quelque épithète qui exprime l'affection ou la piété. Si Rosalie était comme le tournesol, qui ne vit que pour rendre hommage à un seul objet, Françoise ressemblait à une plante qui étend ses fleurs de tous côtés, et fait part de ses parfums à tous ceux qui s'en approchent. Le Père Mesnard dit qu'elle ne pouvait pas prier en tout temps ; qu'elle aimait à se promener dans les bois, à s'asseoir au bord d'une cascade, à chanter un chœur de son pays natal, etc. Elle évitait toute rencontre avec les outaouais, parce qu'ils étaient les ennemis de ses compatriotes. Le P. Mesnard se plaint qu'elle omettait quelquefois ses exercices de piété ; mais il ajoute qu'elle ne manquait jamais aux devoirs de la bienfaisance.

Un jour que le P. Mesnard était aux Cèdres pour une affaire de religion, Françoise entra en hâte dans la cabane. Rosalie était à genoux devant un crucifix. Elle se leva en voyant entrer sa sœur, et lui demanda d'un ton de reproche, où elle avait été courir ? Françoise lui répondit qu'elle venait des sycomores, chercher des plantes, pour teindre les plumes des souliers de noces de Julie.

"Tu t'occupes trop de noces," répondit Rosalie, pour une personne qui ne doit penser qu'à un mariage céleste." — "Je ne suis pas encore religieuse," répartit Françoise. Mais, Rosalie, ce n'était pas des noces que je m'occupais : comme je revenais par le bois, j'ai entendu des gens parler ; nos noms ont été prononcés ; non pas nos noms de baptême, mais ceux que nous portions à Onnontagué." — "Sûrement, tu n'as pas osé t'arrêter pour écouter," s'écria sa sœur. — "Je n'ai pu m'en empêcher, Rosalie, c'était la voix de notre mère."

Des pas qui s'approchaient en ce moment, firent tressaillir les jeunes filles : elles regardèrent et virent leur mère, Genanhatenna, tout près d'elles. Rosalie tomba à genoux devant le crucifix ; Françoise courut vers sa mère, dans le ravissement d'une joie naturelle. Genanhatenna, après avoir regardé ses enfants en silence, pendant quelques instants, leur parla avec toute l'énergie d'une émotion puissante et irrésistible. Elle les conjura, leur ordonna de s'en retourner avec elle vers leur nation. Rosalie écouta froidement, et sans rien dire, les paroles de sa mère ; Françoise, au contraire, appuya la tête sur ses genoux, et pleura amèrement. Sa résolution était ébranlée ; Genanhatenna se leva pour partir ; le moment de la décision ne pouvait plus se différer. Alors

Françoise presse contre ses lèvres la croix qui pendait à son cou, et dit : "Ma mère, j'ai fait un vœu chrétien, et je ne dois pas le violer."

"Viens donc avec moi dans le bois, répartit la mère, s'il faut que nous nous séparions, que ce soit là. Viens vite, le jeune chef Allewemi m'attend ; il a exposé sa vie pour venir avec moi ici. Si les outaouais l'apercevaient, leurs lâches esprits les feront se glorifier d'une victoire sur un seul homme."

"N'y vas pas, lui dit tout bas Rosalie, il n'y a pas de sûreté à quelques centaines de pas de nos cabanes." Françoise était trop émue pour pouvoir écouter les conseils de la prudence : elle suivit sa mère. Lorsqu'elles furent arrivées dans le bois, Genanhatenna renouvela ses pressantes instances : "Ah ! Françoise, dit-elle, on te renfermera dans des murs de pierre, où tu ne respireras plus l'air frais ; où tu n'entendras plus le chant des oiseaux, ni le murmure des eaux. Ces outaouais ont tué tes frères, ton père était le plus grand arbre de nos forêts ; mais maintenant ses branches sont toutes coupées ou desséchées ; et si tu ne reviens pas, il meurt sans laisser un seul rejeton. Hélas ! hélas ! j'ai mis au monde des fils et des filles, et il faut que je meure sans enfants."

Le cœur de Françoise fut attendri : "Je m'en retourne, je m'en retourne avec toi, ô ma mère ! s'écria-t-elle ; promets-moi que mon père me permettra d'être chrétienne."

"Je ne le puis, Françoise, répliqua Genanhatenna : ton père a juré par le dieu d'Arcouski, que nulle chrétienne ne vivra parmi les iroquois."

"Alors, ma mère, dit Françoise reprenant toute sa résolution, il faut que nous nous séparions. J'ai été marquée de cette marque sainte, en faisant le signe de la croix, et je ne dois plus hésiter."

"En est-il ainsi ? s'écria sa mère ; et refusant d'embrasser sa fille, elle frappa dans ses mains, et poussa un cri qui retentit dans toute la forêt. Il y fut répondu par un cri plus sauvage encore, et en un moment, Talasco et le jeune Allewemi furent près d'elle. "Tu es à moi, s'écria Talasco, vive ou morte, tu es à moi." La résistance aurait été vaine. Françoise fut placée entre les deux sauvages, et entraînée... Comme ils sortaient du bois, ils furent rencontrés par un parti de français, armés et commandés par un jeune officier, avide d'aventures. Il aperçut au premier coup d'œil l'habillement européen de Françoise, comprit qu'elle devait être captive, et résolut de la délivrer. Il banda son fusil et visa Talasco : Françoise fut prompt à se mettre devant lui, et cria en français, qu'il était son père. "Délivrez-moi, dit-elle, mais épargnez mon père, ne le retenez pas : les outaouais sont ses ennemis mortels ; ils lui feront souffrir mille tourments avant de le mettre à mort, et sa fille en serait la cause."

Talasco ne dit rien ; il se prépara l'issue, quelle qu'elle dût être, avec une force sauvage. Il dédaigna de demander la vie qu'il aurait été fier de sacrifier sans murmure, et lorsque les français défilèrent à droite et à gauche, pour le laisser passer, il marcha seul en avant, sans qu'un seul de ses regards, un seul mot de sa bouche témoignât qu'il croyait recevoir d'eux une faveur. Sa femme le suivit. "Ma mère, lui dit Françoise de la voix de la tendresse, encore un mot avant de nous séparer."

"Encore un mot ! répondit Genanhatenna. Oui, ajouta-t-elle après un moment de silence, encore un mot—Vengeance. Le jour de la vengeance de ton père viendra : j'en ai entendu la promesse dans le souffle des vents et murmure des eaux : il viendra."

Françoise s'inclina, comme si elle eût été convaincue de la vérité de ce que lui prédisait sa mère : elle prit son rosaire et invoqua son saint patron. Le jeune officier, après un moment de silence respectueux, lui demanda où elle voulait qu'il la conduisît. "Au Père Mesnard," répondit-elle. — "Au P. Mesnard ? répartit l'officier. Le P. Mesnard est le frère de ma mère, et je me rendais chez lui, quand j'ai eu le bonheur de vous rencontrer."

Cet officier se nommait Eugène Brunon. Il demeura quelques jours à St. Louis. Rosalie était occupée de divers devoirs religieux préparatoires à son entrée dans le couvent. Elle ne vit pas les étrangers, et elle fit des reproches à Françoise de ce qu'elle ne prenait plus part à ses actes de dévotion. Françoise apporta pour excuse qu'elle était occupée à mettre la maison en état de procurer l'hospitalité ; mais lorsqu'elle fut exemptée de ce devoir, par le départ d'Eugène, elle ne sentit pas renaitre son goût pour la vie religieuse. Eugène revint victorieux de l'expédition dont il avait été chargé par le gouverneur ; alors, pour la première fois, le P. Mesnard soupçonna quelque danger que le couvent St. Joseph ne perdît la religieuse qu'il lui avait destinée ; et quand il rappela à Françoise qu'il l'avait vouée à la vie monastique, elle lui déclara franchement qu'Eugène et elle s'étaient réciproquement jurés de s'épouser. Le bon Père la réprimanda, et lui représenta, dans les termes les plus forts, le péché qu'il y avait d'arracher un cœur à l'autel pour le dévouer à un amour terrestre. Mais elle lui répondit qu'elle ne pouvait être liée par des vœux qu'elle n'avait pas faits elle-même. "Oh ! mon Père, ajouta-t-elle, que Rosalie soit une religieuse et une sainte ; pour moi, je puis servir Dieu d'une autre manière."

"Et vous pouvez être appelée à le faire, mon enfant, reprit le religieux d'un ton solennel, d'une manière que vous n'imaginez pas." — "Si c'est le cas, mon bon père, dit la jeune fille en souriant, je suis persuadée que j'éprouverai la vertu de vos soins et de vos prières pour moi." Ce fut la réponse badine d'un cœur léger et exempt de soucis ; mais elle fit sur l'esprit du religieux une impression profonde, qui fut augmentée par les circonstances subséquentes. Une année se passa. Rosalie fut admise au nombre des religieuses de l'Hôtel-Dieu. Eugène allait fréquemment à St. Louis ; et le P. Mesnard voyant qu'il serait inutile de s'opposer plus longtemps à son union avec Françoise, leur administra lui-même le sacrement de mariage. Ici le Père interrompt son récit, pour exalter l'union de deux cœurs purs et aimants, et dit qu'après la consécration religieuse, s'est l'état le plus agréable à Dieu.

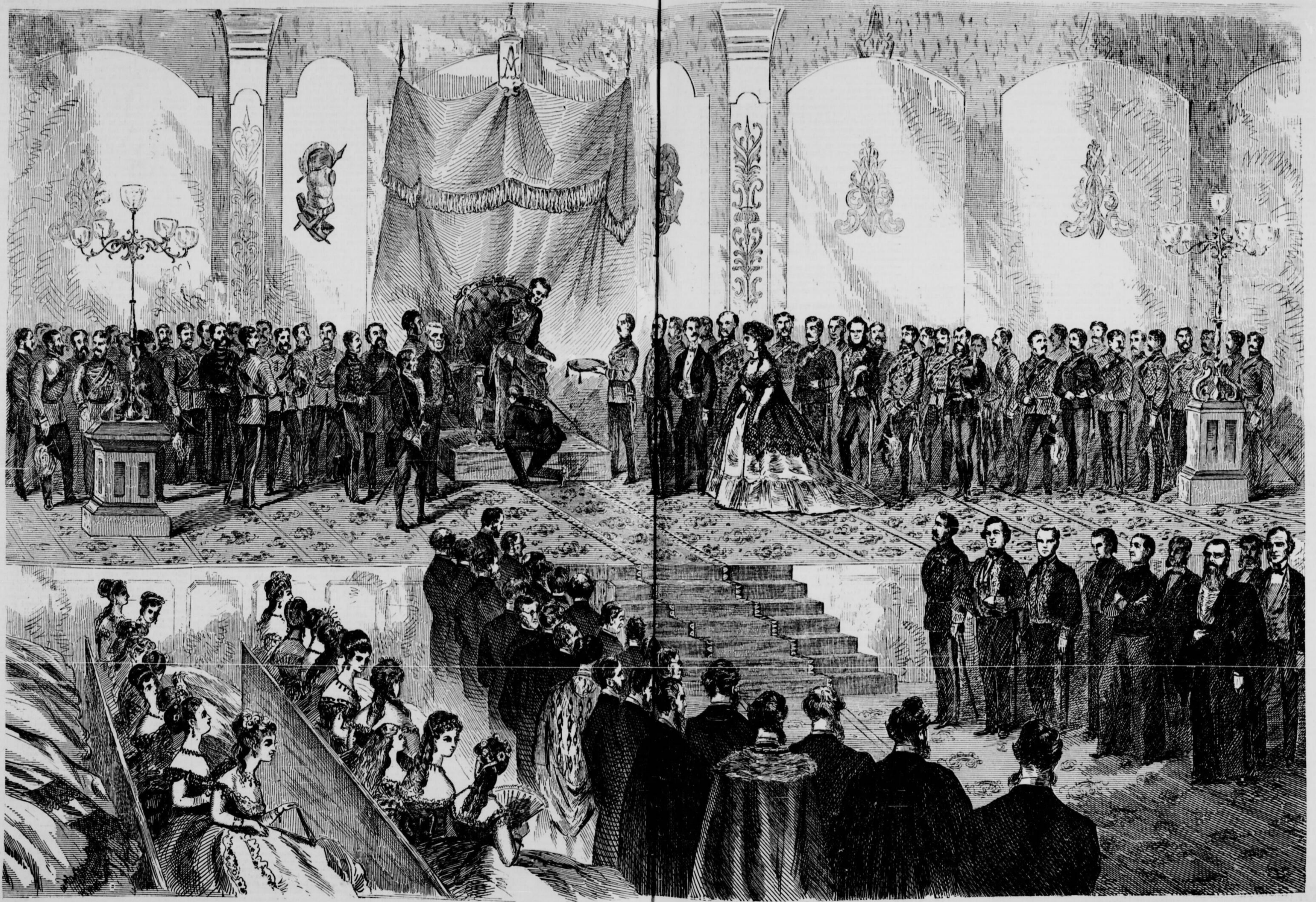
A continuer.

Dans un des rares salons où l'on cause encore, on parlait de la perfectibilité sociale :

—Je veux bien croire, dit la maîtresse du logis, qu'un jour viendra où le loup fera bon ménage avec l'agneau ; seulement, ils seront l'un dans l'autre, et ce n'est pas l'agneau qui sera dehors !

Quels sont les êtres les plus malheureux de la création ? La femme muette et l'homme de cinquante ans non décoré.

Les beaux esprits se rencontrent... dans une sottise sou-



INVESTITURE DE S. A. R. LE PRINCE ARTHUR COMME CHEVALIER GRAND-CROIX DE L'ORDRE DE ST. MICHEL ET ST. GEORGE.—D'après un croquis de notre Artist. —Vou No. 24, p. 187

L'OPINION PUBLIQUE.

JEUDI, 14 JUILLET, 1870.

REFUS DE SEPULTURE.

UN CAS IMPORTANT.

"La Minerve" reproduit du "Monde," de Paris, une décision bien précieuse en matière de refus de sépulture. Quoique l'organisation paroissiale ou communale ne soit pas tout-à-fait la même que celle du Bas-Canada, on ne peut s'empêcher de reconnaître que les faits et les principes présentés dans la cause de la famille Doizy ont une frappante analogie avec ceux de la cause de Guibord; les voici, tels qu'ils ressortent des documents officiels publiés par "Le Monde."

"Le 1er février 1868, M. Doizy, ancien conseiller municipal, décédait à Clisson (Loire Inférieure), après avoir refusé les secours de la religion.

"M. le curé de Clisson non-seulement refusa de procéder à toute cérémonie religieuse, ce que l'on n'a pas contesté être son droit, mais ordonna que, contrairement au vœu de la famille, qui avait fait la demande d'une concession dans le cimetière, le corps de M. Doizy fût inhumé dans la partie du cimetière réservée aux suicidés, aux morts-nés et aux suppliciés.

"L'autorité municipale ne voulut pas prendre sur elle d'en disposer autrement. Par esprit de conciliation, la famille se soumit; mais, peu de jours après, forma une demande d'exhumation et de réinhumation dans le cimetière général: cette demande fut rejetée par le maire et par le préfet. Le ministre de l'Intérieur d'alors (M. Pinard) approuva ce refus.

"La famille Doizy s'est pourvue au Conseil d'Etat. Son recours invoquait les articles 15, 16 et 17 du décret du 28 prairial au XII qui confient l'administration des lieux de sépulture à l'autorité municipale et lui imposent le devoir d'empêcher tout acte contraire au respect dû aux morts.

"M. le ministre de l'Intérieur opposait la partie des mêmes dispositions, d'après laquelle il doit exister, dans les cimetières, des emplacements spéciaux pour les morts appartenant à d'autres religions que la catholique. Selon lui, on n'avait fait autre chose qu'appliquer ces dispositions."

Après une habile argumentation de part et d'autre, le Conseil d'Etat (au contentieux) a confirmé la décision du Ministre de l'Intérieur et le refus de M. le curé de Clisson.

Loin de nous toute idée de vouloir influencer le tribunal qui délibère en ce moment sur la cause Guibord. Mais nous avons incontestablement le droit, comme catholique, de constater que ce jugement a une haute portée. On le nierait vainement. Nous le répétons, l'analogie, l'identité est parfaite.

Le juge Mondelet ordonnait la sépulture ecclésiastique. Dans l'affaire Doizy, l'autorité civile ne conteste pas même au curé le droit de refuser la sépulture ecclésiastique, et reconnaît, comme corollaire, aux catholiques morts en paix avec l'Eglise, le droit d'être enterrés seuls dans le terrain à eux consacré.

La seule différence, ou plutôt l'ombre de différence qu'on puisse tenter de trouver entre les deux cas, c'est que l'incapacité catholique, si l'on veut nous permettre cette mauvaise alliance de mots pour mieux exprimer notre pensée, c'est que l'incapacité catholique de Guibord n'est pas aussi clairement établie que pour le citoyen Doizy. Nous n'admettons pas cette différence; mais supposons-la fondée. Il n'en reste pas moins établi que le Conseil d'Etat, en ne contestant pas au curé le droit de refuser la sépulture ecclésiastique, a, par là même, et en fait, sanctionné la doctrine invoquée par les avocats de la Fabrique de Montréal,—qu'à l'autorité religieuse seule appartient la faculté de déclarer qui est mort bon catholique ou mauvais catholique, et qui mérite ou ne mérite pas la sépulture ecclésiastique et l'inhumation dans la partie du cimetière réservée à ceux qui meurent dans toute l'intégrité de leurs droits religieux.

J. A. MOUSSEAU.

LES CANADIENS-FRANCAIS A PLATTSBURGH.

Nous avons eu le bonheur de contempler, le 4 juillet, le spectacle d'un millier de nos compatriotes célébrant, sur le sol étranger, le souvenir de la patrie absente. Ce spectacle nous a fait éprouver un vif sentiment de fierté et d'orgueil national. Nous avons trouvé des Canadiens-Français dignes de leur origine, fidèles à leur foi et à leur nationalité, et faisant respecter le nom canadien sur la terre étrangère.

Les citoyens de Plattsburgh n'avaient rien négligé, épargné aucuns sacrifices pour donner de l'éclat et de la splendeur à leur fête nationale.

Plusieurs citoyens de Montréal s'y étaient rendus accompagnés de la jolie bande de musique des RR. PP. Oblats de Montréal. Concerts, discours, comédies, tragédies, pique-nique, processions, il y a eu de tout pour remplir cette belle journée et même une partie de la nuit.

Il faudrait plusieurs colonnes pour raconter tout cela et pour rendre un juste tribut d'éloges à tous ceux qui se sont distingués dans cette occasion, pour reconnaître le dévouement des dames et messieurs de Plattsburgh, des RR. PP. Oblats à qui l'honneur de cette fête est dû. Il y a une renaissance parmi nos compatriotes des Etats-

Unis, un souffle patriotique et religieux semble les agiter et les animer du sentiment de leur importance et de leur dignité personnelle. Ils semblent comprendre maintenant qu'ils appartiennent à une grande et noble nationalité, et que leur origine et leurs traditions leur donnent droit de porter la tête haute au milieu des diverses races et religions des Etats-Unis.

Il y a de l'avenir dans ces groupes épars de nos compatriotes sur le sol américain, parce qu'il y a de la foi, du patriotisme et de l'amour du travail. Nous y trouverons peut-être, un jour, des éléments de force et de grandeur que nous ne soupçonnons pas.

L. O. DAVID.

M. J. A. Hervieux, notaire de St. Jérôme et régistrateur du comité de Terrebonne, vient de publier un ouvrage plein d'utilité et d'intérêt sur les lois des privilèges, hypothèque et d'enregistrement. M. Hervieux fait des commentaires pleins de justesse sur ces lois et indique les moyens à prendre pour les rendre plus parfaites. Nous n'avons pas eu le temps d'étudier mûrement cet ouvrage et nous ne pouvons en faire encore convenablement la critique, mais il nous paraît bien fait sous le rapport du fond et de la forme. Il a été imprimé par M. Sénécal et il est en vente chez MM. Beauchemin et Valois. Le prix est de \$1.00. Tous les hommes qui s'occupent de loi voudront l'avoir.

RIVIERE ROUGE.

Fort Garry, 21 Juin 1870.

FETE DIEU A ST. BONIFACE.

Le divin sacrifice de la messe et la procession dimanche dernier ont été célébrés avec pompe. L'habileté avec laquelle le Révd. Mr. Dugas a conduit la bande de musique et le chant, a mérité au Révd. père, nos remerciements et nos éloges.

Sa grandeur Monseigneur Taché avec l'éloquence et l'habileté qu'on lui connaît, a fait le sermon; et il a démontré au peuple combien étaient grandes les vues de la Providence sur la peuplement de la Rivière-Rouge; puisqu'on ne devait regarder que comme l'effet de la bonté ineffable seule du Tout-Puissant, les heureux résultats qu'avaient obtenus nos délégués dans leurs relations avec le Canada.

Toute la population paraît aujourd'hui bien en faveur de l'acte de Manitoba...

Le conseil exécutif est convoqué pour demain le 22 juin.

Sa Grandeur Monseigneur Clut est arrivé ici la semaine dernière de France, amenant avec lui deux missionnaires qui doivent avec lui porter l'Evangile aux tribus Indiennes sur la rivière McKenzie dans les coins les plus reculés du Nord-Ouest.

Sa Grandeur monseigneur Clut a eu beaucoup à souffrir en traversant les prairies, il lui faudra encore quelques jours pour se remettre des fatigues de ce pénible voyage, il laissera Fort Garry probablement jeudi.

Le *New Nation* du 24 juin dit:—Le 23, la législature d'Assiniboine s'est assemblée pour prendre en considération le bill de Manitoba et les articles de la Confédération tels que rapportés par les délégués. Riel exprima sa satisfaction touchant la conduite de la législature, et pense que les commissaires doivent avoir apporté de bonnes assurances d'amnistie.

L'HOTEL DE NIORRES.

XV.—Un axiome du droit.—Suite.

—Quand cela?

—Cette nuit même; après la mort de ma sœur."

M. Lenoir se rapprocha de nouveau du conseiller au parlement.

"Racontez-moi cela, dit-il avec vivacité. La conduite de ce valet me paraît bien étrange.

—Vers la fin de la nuit, commença M. de Niorres, après que l'incendie fut éteint et que le corps de ma pauvre sœur eut été transporté dans ma chambre, j'allai me renfermer dans mon cabinet, seul à seul avec les cruelles pensées qui me tourmentaient.

Il y avait une heure environ que j'étais ainsi enfermé avec ma douleur, lorsqu'on heurta doucement à une porte communiquant avec l'intérieur de l'hôtel et dont les domestiques ne se servent ordinairement jamais.

Surpris qu'on vint à moi par cette voie, je me levai et, m'étant approché, je demandai qui était là. Un faible murmure me répondit et je crus entendre nommer Saint-Jean.

J'ouvris aussitôt et je vis entrer dans mon cabinet un homme ayant les cheveux hérissés, la figure bouleversée, les yeux hagards, le corps à demi vêtu et tenant à la main une bougie allumée.

Cet homme était Saint-Jean. "Ah! monsieur, s'écria-t-il, nous sommes perdus! Je n'ai pu vous fléchir, et la mort de Mme de Versac et celle de son enfant sont proches.—Que distu, malheureux? m'écriai-je avec l'accent de la stupeur la plus douloureuse.—Ce que je viens d'apprendre! me répondit-il. J'étais seul tout à l'heure dans l'appartement de Mme de Versac, laquelle se trouve avec ses enfants chez M. de Nohan. Voulaient monter à ma chambre, je pris cette bougie et je gravis l'escalier à vis, lorsqu'au troisième repos, quoique j'eusse la figure abaissée pour regarder les degrés, j'ai vu ma lumière pâlir et comme un corps m'intercepter le passage.

Aussitôt mon cœur a battu violemment, mon sang s'est glacé. J'ai relevé la tête...c'était mon maître qui se dressait devant moi, mais, cette fois, mon maître irrité, furieux...Il a levé la main vers moi, il m'a appelé misérable, mauvais serviteur, mal affectionné de la maison... Puis, en voyant ma terreur, il s'est calmé, m'a ordonné de venir encore vers vous, et de vous désobéir dans le cas où vous ne me permettriez pas de sauver l'enfant orphelin. Je devrais alors le ravir et m'enfuir avec lui pour le mettre en sûreté... Si j'hésitais, a-t-il ajouté, Mme de Versac, sa femme, et son fils allaient périr... Et comme je demeurais foudroyé, anéanti, tremblant sans répondre, il a cru sans doute que je refusais de suivre ses volontés et il m'a frappé si rudement de ses mains osseuses et décharnées que j'en suis encore tout meurtri... Je me suis sauvé en criant, et me voilà..."

Saint-Jean s'arrêta, continua M. de Niorres. Je ne savais que penser; je l'avoue, les malheurs successifs, qui avaient ébranlé mes forces intellectuelles me rendirent moins incrédule que la première fois.

Cependant, j'hésitais à répondre, je ne pouvais me décider à parler, lorsque Saint-Jean, pour me convaincre de la fidélité de son récit, dépouilla ses vêtements et me mit à même de constater sur ses épaules et sur ses bras d'effroyables plaques noires, jaunes, livides, témoins irréfragables des coups que lui avait portés le fantôme de l'un de mes fils.

—Quoi! interrompit M. Lenoir, vous avez vu, de vos yeux, les traces du châtimeur?

—Je les ai vues.

—Et Saint-Jean ne vous en imposait pas?

—Les contusions étaient incontestables.

—Je m'explique la recommandation du valet, dit le lieutenant de police. Il est évident pour moi que si tous ces crimes ont pour objet de s'approprier votre fortune et celle de toute votre famille, comme je saurais en douter, la mise en sûreté du chef mâle de vos descendants, l'orphelin de votre premier fils marié, opposerait un obstacle invincible aux projets de l'assassin, et dès lors rendrait vain et inutile tout autre attentat.

—J'ai pensé comme vous, monsieur, dit le conseiller au parlement.

—Et qu'avez-vous répondu à Saint-Jean?

—Qu'il se rende aujourd'hui, à six heures du soir, dans mon cabinet, et que je lui donnerais là mes instructions suprêmes. Je voulais avant vous voir et vous consulter.

—Vous avez agi fort sagement, monsieur.

—Me conseillez-vous donc de confier mon petit-fils à Saint-Jean?

—Certes, je vous le conseille.

—Vous croyez alors à la véracité de ses récits?

—Non, mais je crois que cet homme n'a que d'excellentes intentions.

—Ainsi, selon vous, il aurait menti?

—Oui et non. Je ne crois pas aux apparitions surnaturelles, pas plus que vous n'y croyez vous-même, monsieur, mais je ne puis mettre en doute l'excellence du conseil donné par Saint-Jean.

—Cet homme alors saurait quelque chose?

—Peut être.

—Ce serait un complice de l'assassin, et je lui confierais mon petit-fils! s'écria M. de Niorres.

—Pourquoi pas? S'il a été complice, sa démarche prouve qu'il est repentant et dès lors il peut vous être de la plus grande utilité. Réfléchissez: s'il avait l'intention de vous tromper, pourquoi viendrait-il, en vous priant de lui remettre l'orphelin, assumer ainsi sur sa tête la responsabilité entière d'un crime? Enlever l'enfant est une chose inutile pour le tuer. Ceux qui ont frappé dans votre maison vos fils, leur famille, votre sœur, votre frère, ne doivent pas reculer devant le meurtre de deux créatures faibles et hors d'état de défense.

En vous parlant comme il l'a fait, Saint-Jean a donné la preuve de son attachement pour votre famille. D'ailleurs, de deux choses l'une, ou nous sommes dans le vrai en attribuant la succession des crimes accomplis à une honteuse question d'intérêt pécuniaire, et dès lors la sûreté de l'orphelin place, je vous le répète, une barrière insurmontable entre le meurtrier et la réussite de ses projets, ou nous nous trompons, et nous avons affaire à un criminel vulgaire sur la trace duquel nous sommes loin d'être lancés. Si la disparition de l'enfant arrête les empoisonnements, nous aurons deviné juste; si, au contraire, les attentats se poursuivent, il faudra chercher une autre cause et d'autres coupables; mais dans l'ignorance où nous sommes présentement, vous n'aurez rien risqué en agissant ainsi que je vous le conseille, jusqu'en éloignant votre petit-fils, vous l'aurez mis hors d'atteinte de la main exterminatrice."

Le conseiller au parlement demeura un moment silencieux et en proie aux réflexions les plus poignantes, puis, relevant la tête et montrant au lieutenant de police sa belle et noble physionomie, sur laquelle se lisait l'expression d'une résolution arrêtée:

"J'avais résolu d'agir ainsi que vous me le conseillez, dit-il; mais je suis heureux que votre avis soit conforme à mes intentions. Saint-Jean partira ce soir, moi seul saurai en quel lieu il se rendra..."

—Il faut faire surveiller cet homme, répondit vivement M. Lenoir. Deux de mes meilleurs agents l'attendront cette nuit à sa sortie de votre hôtel, et chaque jour nous aurons un rapport exact et circonstancié.

—Je n'attendais pas moins de votre extrême obligeance, fit M. de Niorres en s'inclinant.

—Ne me remerciez pas, monsieur. Je ne fais qu'accomplir un devoir. L'enfant en lieu de sûreté, notre surveillance dans l'intérieur de votre maison sera plus active encore, et j'ai la certitude que les circonstances nous mèneront alors droit au but.

—Quoi! vous pensez...

—Que l'assassin, trompé dans son attente, se découvrira lui-même par quelque imprudence.

—Ainsi, vous ne renoncez pas à votre pensée?

—C'est plus qu'une pensée, monsieur, dit le lieutenant de police, c'est une conviction.

—Mais savez-vous bien qui vous accuseriez? s'écria M. de Niorres avec véhémence. Ma fille et son mari exceptés de vos soupçons, ces soupçons flétrissent deux hommes de bonne famille, car en atteignant mes nièces ils retombent sur deux jeunes gens qui leur sont fiancés.

—Ah! fit vivement M. Lenoir, Mlles. Blanche et Léonore sont fiancées! j'ignorais cette circonstance, qui peut cependant être d'un grand poids... Je savais qu'elles étaient aimées, mais je ne savais pas qu'elles étaient promises en mariage; et à qui a-t-on promis leurs mains?

—Au marquis d'Herbois et au vicomte de Renneville.

—Deux officiers de la marine royale! Ceux qui sont épris si vivement de vos nièces et que l'évêque avait accueillis à Brest?

—Précisément.

—Ils doivent faire partie tous deux de l'expédition de La Peyrouse?

—Oui.

—Mais il faudrait que les mariages eussent lieu avant le départ des frégates, et ce départ est fixé au 1er août prochain.

—Je le crois.

—Connaissez-vous bien ces deux jeunes gens, monsieur?

—Fort peu personnellement, mais je sais que mon fils et ma belle-sœur ont eu sur eux les renseignements les plus favorables donnés par le bailli de Suffren en personne.

—Le bailli de Suffren a donné des renseignements précis et

favorables sur les officiers de marine, c'est possible; mais sur les hommes privés, cela lui eût été difficile. Tenez, monsieur, parcourrez ceci."

Et M. Lenoir, prenant sur la table le rapport dont il avait été question précédemment entre lui et Jacquet, le remit aux mains du conseiller au parlement.

Celui-ci l'ouvrit avec étonnement d'abord, puis, après avoir lu quelques lignes, il parcourut le cahier avec une avidité fiévreuse.

"Eh bien! reprit M. Lenoir, vous le voyez, ces deux jeunes gens, après avoir mené durant de longues années la conduite la plus folle, et après s'être livrés aux dissipations les plus insensées, ne possèdent plus aujourd'hui que des dettes énormes. L'agent qui m'a fait ce rapport en garantit la véracité, et j'ai tout lieu de le croire parfaitement exact. Depuis plusieurs mois, MM. d'Herbois et de Renneville sont poursuivis par des créanciers impitoyables, et menacés s'ils ne parviennent pas à payer leurs dettes, de voir leur carrière entravée et l'honneur de leur nom étrangement compromis. Or, pour éviter la honte et la misère, que d'hommes ne reculent pas devant les actions les plus mauvaises!

—Cela est vrai, murmura le conseiller en rejetant le cahier qu'il venait de froisser avec horreur.

—A quelle époque les futurs mariages ont-ils été définitivement arrêtés? demanda le lieutenant de police; le savez-vous?

—Oui, mon fils, l'évêque, m'a dit que c'était le 26 avril dernier que dans sa maison, à Brest, il avait solennellement fiancé les futurs époux, se réservant, toutefois, de demander mon agrément pour la célébration des mariages, célébration qui devait avoir lieu, mon consentement une fois donné.

—Le 26 avril dernier? répéta M. Lenoir.

—Oui, monsieur; je suis certain de cette date.

—Et la mort de votre premier fils, de sa femme et de ses enfants a eu lieu?

—Le 6 mai.

—Ainsi, c'est dix jours après l'union arrêtée entre MM. d'Herbois et de Renneville et vos nièces, que le malheur est entré dans votre famille?

—Cela est vrai! dit encore M. de Niorres en laissant tomber ses bras.

XVI.—Monsieur Pick.

M. Lenoir et M. de Niorres échangèrent un long regard. Chacun d'eux cherchait évidemment à pénétrer la pensée de l'autre.

—Deux officiers de marine, dit enfin le conseiller au parlement; deux fils de vieille noblesse du Poitou! J'ai peine à croire; et cependant, à défaut de preuves, il y a là des probabilités....

—Permettez, interrompit le lieutenant de police, j'applique toujours l'axiome: *Cherche à qui le crime profite!* Or, il est incontestable que si vos deux nièces héritaient de tous les biens de votre maison, ceux qui les épouseraient feraient une alliance digne d'un prince. Donc, si MM. d'Herbois et de Renneville leur sont fiancés, MM. d'Herbois et de Renneville profiteraient de leur immense fortune, et payeraient facilement leurs dettes... à moins que nous ne nous trompions encore, et que l'une de vos nièces eût inspiré à quelque autre une passion intéressée.... ou que, ainsi que je vous le disais, il existât quelque membre inconnu.... ou non avoué de votre famille.

—Il n'existe personne dans cette condition, dit brusquement M. de Niorres; je croyais vous l'avoir affirmé.

—Cela est vrai, monsieur; aussi n'était-ce qu'une supposition nouvelle."

M. de Niorres se leva.

—Résumons, dit le lieutenant de police; vous allez confier votre petit-fils à Saint-Jean?

—Oui, dit le conseiller en soupirant.

—Vous seul connaissez le lieu de refuge?

—Ni ma fille, ni mon gendre, ni ma bru, ni ma belle-sœur, ni mon frère ne seront mis dans le secret.

—Bien. A quelle heure Saint-Jean partira-t-il?

—De dix heures à minuit.

—A partir de dix heures deux agents seront prêts à le suivre sans qu'il puisse se douter de cette surveillance, et si vous voulez bien venir me trouver ici après-demain à pareille heure, vous aurez connaissance du premier rapport que j'aurai reçu."

Le conseiller au parlement s'inclina pour prendre congé.

—Je crois, dit M. Lenoir, qu'il est convenable de violer l'étiquette aujourd'hui. Si je vous reconduisais jusque dans la cour de l'hôtel, votre présence serait trop remarquée, et nous devons nous garder de donner l'éveil.

—C'est mon avis, répondit M. de Niorres. A après-demain donc, et Dieu veuille que d'ici là je ne sois pas contraint à venir vous faire une visite nouvelle."

Les deux hommes se saluèrent, et le conseiller au parlement sortit lentement du cabinet du lieutenant de police.

—Le vicomte et le marquis sont-ils réellement coupables? se dit M. Lenoir demeuré seul dans son cabinet. Tout le fait supposer! Cependant, ce que M. de Suffren disait d'eux hier!... Que croire dans cette ténébreuse affaire? Les crimes sont là patents, irrécusables! Ils crient vengeance! Et cette lugubre histoire qui se répand déjà parmi le public! Porter une accusation contre deux gentilshommes, c'est décrier la noblesse au moment où le tiers état relève une tête envieuse, où le peuple ne demande qu'à fouler aux pieds les titres et les parchemins!... Ne pas les accuser quand tous les soupçons planeront sur eux, c'est donner gain de cause à ceux qui crient à la partialité en faveur des classes privilégiées, c'est amener tous les esprits déjà si montés contre mon administration, contre la justice du roi!... Quel parti prendre?"

M. Lenoir se frappa le front avec une expression manifeste d'inquiétude et de mécontentement.

—C'est comme cet enlèvement de la *jolie mignonne*, reprit-il après un moment de silence; une autre affaire tout aussi nébuleuse! Encore un gentilhomme peut-être à accuser!... Mais celui-là est puissant! Est-ce lui l'auteur de cet attentat?..."

Et M. Lenoir courut à son bureau, il fouilla avec une activité fébrile au milieu d'une collection de dossiers placés sur le meuble, et se saisissant de deux cahiers il revint près de la fenêtre.

—Jacquet se trompe-t-il ou m'a-t-il trompé? dit-il en feuilletant les manuscrits l'un après l'autre. Pick avait-il raison ou pensait-il m'en imposer? Lequel croire? Deux rapports sur cette affaire Bernard, et tous deux complètement différents, tous deux diamétralement opposés l'un à l'autre!"

M. Lenoir froissa les papiers dans ses mains crispées.

—L'un, continua-t-il, accuse le favori, l'ami, l'intime compagnon d'une Altesse... l'autre déclare ce gentilhomme

entièrement innocent. Jacquet prétend que la fille du teinturier Bernard a été enlevée pour servir à une intrigue ourdie avec une hardiesse infernale... Pick affirme que l'homme dénoncé par Jacquet est étranger à l'affaire de la *jolie mignonne*. Morbleu! je ne me trompe pas cependant, voici bien les deux rapports: ils sont clairs, précis et contradictoires..."

Le lieutenant de police frappa vigoureusement de son talon rouge le tapis épais qui recouvrait le plancher.

—Corbleu! fit-il avec impatience, que Jacquet n'a-t-il tort, que Pick n'a-t-il raison! Sévir contre cet homme serait impossible; je renouvellerais la fable du pot de terre contre le pot de fer; je me créerais un ennemi puissant, implacable... et qui sait, avec les intentions que je connais à Son Altesse, ce que le duc peut devenir un jour? Quant à l'affaire de Niorres, tous deux sont unanimes pour accuser, quoique sans preuves matérielles... Cependant Pick affirme que le conseiller dissimule dans l'ombre avec une obstination sans égale, un membre de sa famille qu'il ne veut ou ne peut avouer... A-t-il tort? Mais, pour ce qui touche le marquis d'Herbois et le vicomte de Renneville, son rapport est aussi clair et aussi précis que celui de Jacquet. Il fournit même des preuves incontestables. Morbleu! qu'il les donne ces preuves et j'agis en conséquence! Frapper ces deux hommes, après tout, serait possible! Aucune influence redoutable de leur côté; puis avec ces doctrines philosophiques qui abondent et qui farcissent tous les esprits, la punition publique, exemplaire, de deux membres de la noblesse, serait peut-être d'un excellent effet. Ils parlent d'égalité dans leurs écrits... ils seraient satisfaits au moins... Corbleu! on jugerait que le diable en personne se mêle de cette intrigue!"

Et M. Lenoir rejeta violemment sur le bureau les dossiers qu'il venait de feuilletter.

Puis, après avoir réfléchi durant quelques minutes, il se dirigea vers la cheminée et agita l'un des cordons de sonnette retombant de chaque côté du majestueux chambranle. Un valet parut sur le seuil de la porte.

—"Pick," dit simplement M. Lenoir.

Le valet disparut aussitôt, et le lieutenant de police se laissa retomber sur les moelleux coussins de l'ottomane en laissant errer autour de lui ses regards vagues et pour ainsi dire sans rayons.

La porte que le valet avait fermée se rouvrit doucement sous une pression discrète, et un personnage souple d'allure, léger de démarche, dissimulant sa taille en se tenant presque courbé en deux, se faufila lentement dans le cabinet de M. Lenoir.

Ce nouveau venu pouvait avoir environ trente ans à en juger par l'inspection des traits du visage; mais un portrait détaillé et ressemblant de ce visage semblait une œuvre impossible à accomplir, tant cette physionomie étrange était douée d'une mobilité insaisissable.

Un grimacier de profession se fût applaudi de posséder un tel masque, et ici, masque est le mot propre, car il paraissait réellement impossible de croire en regardant deux fois cette figure, que l'on n'avait devant soi qu'un seul et même individu.

Tantôt ce visage bizarre était long et étroit comme la lame d'un couteau; tantôt il était large et carré comme s'il eût été écrasé sous l'effort d'une presse. Au premier coup d'œil on le trouvait ovale, au second il se présentait rond comme une pleine lune. La bouche, les yeux, le nez, subissaient également des transformations pareilles, s'agrandissant, se rapetissant, s'allongeant, se recroquant avec une rapidité inouïe et une facilité merveilleuse.

Ce n'était pas une tête formée à l'aide d'une charpente osseuse et recouverte de chair, c'était une véritable boule de gomme élastique, subissant toutes les formes sous toutes les pressions.

Le corps long, maigre, fluet, d'une ténuité indicible, semblait prêt à se casser en morceaux à chaque mouvement, à chaque geste. Si la tête eût fait la joie d'un grimacier, le corps eût fait certes, lui, l'allégresse d'un clown.

Sans doute, M. Lenoir était habitué à cette apparition qui tenait du fantastique, car il ne montra pas le moindre étonnement à l'entrée du personnage.

—"Pick?" dit-il d'une voix brève.

Celui qui répondait à cette appellation originale, se redressa et se recourba avec les mouvements d'un animal appartenant au genre ophidien.

—"J'ai lu votre rapport, continua le lieutenant de police.

—"Alors, monseigneur est satisfait?" dit Pick avec un sourire gracieux.

—"Je n'en sais rien encore, car j'ai des doutes sur sa véracité, en ce qui concerne l'affaire de Niorres.

—"Monseigneur insulterait son très-humble serviteur en doutant de sa fidélité, dit Pick en se redressant, mais cette fois sans se recourber ensuite.

—"Vous accusez de crimes odieux deux gentilshommes, deux officiers de Sa Majesté.

—"Hélas! fit l'agent en étouffant un soupir.

—"Une telle accusation doit être soutenue par des preuves.

—"Je le sais, monseigneur.

—"Eh bien! ces preuves, vous les avez promises!"

—"Je les aurai!"

M. Lenoir se leva vivement.

—"Vous aurez des preuves, dit-il à voix basse, que MM. de Renneville et d'Herbois sont les auteurs des empoisonnements commis à l'hôtel de Niorres?"

—"Oui, monseigneur! répondit Pick avec une froideur de glace.

—"Des preuves palpables, authentiques, pouvant servir en justice?"

—"Des preuves réelles et indiscutables!"

—"Comment les aurez-vous?"

—"Je ne le sais pas encore, mais j'ai la certitude que de nouveaux événements se préparent, j'ai dressé mes plans en conséquence, j'ai tendu mes filets, et j'aurai les preuves que j'ai l'honneur de promettre à monseigneur.

—"Ainsi, dit encore M. Lenoir, ces deux hommes sont bien réellement coupables?"

—"Ils le sont, j'en réponds!"

Le magistrat réfléchit durant quelques instants.

—"Et l'affaire Bernard?" reprit-il en changeant de ton.

—"Aucune nouvelle!" répondit Pick.

—"On ne peut savoir ce qu'est devenu l'enfant?"

—"Je n'ai trouvé aucune trace.

—"Cependant, il est impossible que sous une administration comme la mienne et dans une ville comme Paris, capitale du royaume, une petite fille disparaisse sans qu'il soit possible de savoir ce qu'elle est devenue.

—"Monseigneur veut-il connaître toute ma pensée à cet égard?" demanda Pick.

—"Parlez! Dites tout sans crainte! fit le lieutenant de police avec vivacité.

—"J'ai la persuasion intime et fortement motivée par les recherches auxquelles je me suis livré, continua l'agent, que la disparition de la *jolie mignonne* n'est que momentanée et je crois à une comédie habile jouée par les parents qui désirent faire des dupes! Cependant, je l'avoue, ceci n'est qu'une opinion qui m'est toute personnelle!"

—"Alors, s'écria M. Lenoir emporté malgré lui par ses pensées, le rapport de Jacquet est donc faux?"

—"De toute fausseté, s'il dit le contraire de ce que le mien affirme, répondit Pick.

—"L'homme que je vous ai chargé de surveiller?"

—"L'ami de Son Altesse?"

—"Oui.

—"Entièrement innocent.

—"Prenez garde d'égarer ma bonne foi!"

—"Je n'ai rien à craindre à cet égard, monseigneur."

M. Lenoir regarda fixement l'agent, puis reprenant la parole et revenant à un autre ordre d'idées:

—"Dans combien de temps pouvez-vous me donner les preuves dont vous parlez relativement à l'affaire de Niorres?" demanda-t-il.

—"Dans deux fois vingt-quatre heures, répondit Pick sans hésiter.

—"Alors, dans quarante-huit heures, MM. d'Herbois et de Renneville seront à la Bastille.

—"Si je n'apporte pas les preuves demandées, monseigneur pourra m'y envoyer coucher à leur place.

—"C'est ce qui pourrait en effet vous arriver, si vous ne justifiez pas la véracité de votre rapport.

—"Alors, monseigneur, je dormirai dans mon lit.

—"De quoi avez-vous besoin pour atteindre votre but?"

—"De rien, monseigneur, je me charge de tout.

—"Très-bien, Pick, il y aura mille livres pour vous si vous réussissez!"

M. Lenoir fit un geste et Pick sortit comme il était entré, en disparaissant avec la légèreté d'une ombre.

—"Je donnerais mille louis pour que cet homme ne se trompât pas dans ses assertions!" dit le lieutenant de police. Qu'il réussisse, lui, que Jacquet étouffe l'affaire de l'enfant volé ou que Pick me donne l'assurance de la comédie dont il parle, et que je puisse dire après-demain au roi que l'auteur des libelles est enfermé à la Bastille, et j'aurai satisfait tout le monde... En attendant, il faut que je fasse surveiller par quelqu'un d'habile et de sûr le valet auquel M. de Niorres doit confier son petit-fils. Cet homme est plus important qu'il ne paraît, et ses prétendues visions me semblent de bons et solides témoignages contre lui. Il a dû participer aux premiers crimes, s'il refuse d'être pour quelque chose dans ceux qui restent à accomplir. Je veux voir ce Saint-Jean."

Et, sans se lever pour avoir recours au cordon de la sonnette, le lieutenant de police étendit le bras et frappa sur un timbre placé à sa portée.

Le même valet qui était déjà venu entra dans le cabinet.

—"Faites venir Fouquier!" dit M. Lenoir.

XVII.—L'avenue de la Reine

Au moment où le lieutenant de police avait sonné, pour ordonner que l'on introduisit près de lui M. Pick, le conseiller au parlement, quittant l'hôtel de la rue de Maurepas, marchait lentement sur le pavé de Versailles, se dirigeant vers l'avenue de la Reine.

Complètement absorbé dans ses pensées, M. de Niorres n'accordait aucune attention à ce qui se passait autour de lui, aussi ne put-il remarquer que, lorsqu'il eut franchi le seuil de l'hôtel, un valet en petite livrée (un grison comme on disait alors, pour désigner un domestique ne portant pas les couleurs de son maître,) un valet qui stationnait de l'autre côté de la rue s'était détaché de la muraille contre laquelle il se tenait appuyé, et s'était mis en marche, réglant son pas sur celui du conseiller.

Ainsi suivi sans qu'il s'en doutât, M. de Niorres avait continué sa route, toujours et de plus en plus absorbé dans ses funèbres rêveries.

Où allait-il? Peut-être l'ignorait-il lui-même, lorsqu'il parvint sur le bas côté de l'avenue de la Reine, il entendit le murmure de deux voix émus que le saluaient par son nom, et deux ombres se projetant devant ses yeux abaissés vers la terre, lui indiquèrent que le chemin était barré par la rencontre de deux hommes.

M. de Niorres releva lentement la tête. Le marquis d'Herbois et le vicomte de Renneville se tenaient en face de lui le chapeau à la main.

Sans doute, le conseiller reconnut les deux officiers de marine au premier coup d'œil, et sans doute aussi les pensées provoquées à leur égard par M. Lenoir surgirent en foule dans son esprit, car il tressaillit brusquement et une rougeur légère envahit ses joues creusées.

—"Que me voulez-vous, messieurs? demanda-t-il d'une voix grave et sévère.

—"Monsieur, dit le marquis, vous ignorez sans doute qui nous sommes?"

—"Non, messieurs, je ne l'ignore pas, répondit le conseiller.

—"Alors, reprit le jeune officier, vous savez également, monsieur, que nous nous sommes présentés plusieurs fois à la porte de votre hôtel sans avoir eu l'honneur d'être reçus par vous.

—"Des affaires de famille, messieurs, m'ont privé de cet honneur, répondit M. de Niorres.

—"Mais, ajouta le vicomte, c'est précisément d'affaires de famille que nous avons, monsieur, à vous entretenir.

—"Plus tard, messieurs, je vous accorderai toute mon attention, mais en ce moment....

—"Pardonnez-nous notre instance, dit le marquis, ce que nous avons à vous dire ne souffre aucun retard.

—"Je crois que vous vous trompez, messieurs, car moi, je n'ai rien à entendre.

—"Monsieur, dit le vicomte, ne savez-vous donc pas qu'un projet d'union, arrêté sous les auspices même de Mgr. l'évêque, devait faire de nous vos neveux?"

M. de Niorres s'inclina sans répondre. Il était évident que cet entretien le fatiguait. Cette évidence était même tellement limpide que le marquis sentit le rouge de la colère lui monter au front. Cependant il parvint à se contraindre.

—"Monsieur, dit-il d'une voix ferme, il faut que le vicomte et moi nous parlions sur l'heure."

Le conseiller se redressa de toute la majesté de sa haute taille.

(A continuer.)

VARIETES.

Jaudenne est un ancien militaire qui, en rentrant dans la vie civile, résolu de s'adonner à l'état de charpentier cinq jours de la semaine, et au culte de Bacchus les dimanches et les lundis. Rien de plus régulier que la conduite de Jaudenne. Chaque jour de fête, il se grise scrupuleusement, et, comme les fêtes funèbres n'en sont pas moins des fêtes, il se trouvait, le 5 mai dernier, jour anniversaire de la mort de l'Empereur, dans un état complet d'ivresse.

Entre minuit et une heure du matin, Jaudenne était sur la place Vendôme, dirigeant vers la statue de Napoléon des bras télégraphiques, et des regards émus autant par le vin à douze que par ses douloureux souvenirs.

—Vive la colonne! s'écriait-il. Puis, s'adressant à la statue qui la surmonte, il ajoutait: —Tu es un grand homme, toi, entends-tu? c'est moi qui te le dis; vive la colonne, ta colonne, notre colonne!

Le gardien qui veille autour du bronze impérial se préoccupait peu des évolutions et des exclamations du promeneur nocturne. Il avait vu circuler dans la journée bien des regrets, bien des hommages; et la manière dont Jaudenne témoignait sa pitié à son Empereur ne l'étonnait nullement. Mais vient à passer par là une patrouille de la garde nationale. Le caporal qui la commande s'approche de l'ivrogne et lui fait quelques observations que celui-ci reçoit fort mal. Jaudenne est arrêté.

M. Boutard, caporal de la patrouille, dépose:

—Le 5 mai, vers minuit, une heure, nous passions sur la place Vendôme, quand nous entendons un tapage qui ressemblait à une émeute. Nous nous approchons et nous apercevons ce particulier qui était en train de haranguer la colonne en sautant, en gesticulant et en beuglant; je m'approche et je lui dis: "Tout ça est bel et bon, camarade; mais vous empêchez les paisibles habitants de ces lieux de se livrer à leur sommeil habituel. Vous ne ferez pas mal d'aller dormir au lieu d'en empêcher les autres.—C'est aujourd'hui la mort de l'Empereur, qu'il me dit, et je célèbre la colonne.—C'est très-bien, que je lui fais, vous avez raison, il faut que tout le monde vive, et cela fait honneur à votre cœur; mais la colonne n'a pas besoin de vos vœux; elle vivra longtemps ainsi que le petit bonhomme qui est dessus." Si vous l'aviez vu... à ces mots; ce n'était plus un humain: "Petit bonhomme! s'écriait-il, petit bonhomme? ah! tu appelles le grand Napoléon un petit bonhomme. Tiens, va te chercher!" et vlan! il me passe la jambe et me jette sur mon envers. Heureusement, les camarades l'empoignent et me relèvent; je yeux alors lui faire entendre raison.

"Petit bonhomme, que je lui dis, ne veut pas dire que l'Empereur soit un petit bonhomme, au contraire; j'ai dit petit bonhomme, comme on dit petit bonhomme... C'était pourtant bien clair, n'est-ce pas? eh bien, il ne voulait pas me comprendre, et il se mit à me dire des injures.

LE PRÉSIDENT.—Répétez ces injures. LE TÉMOIN.—Ma foi! je ne m'en souviens pas trop... Ah! il m'a appelé lampiste.

LE PRÉSIDENT.—Vous appelez cela une injure? LE TÉMOIN.—Tiens, dites donc, ce n'est pas agréable d'être appelé lampiste quand on est charcutier.—Alors, nous l'avons emmené au violon, où il est resté jusqu'au lendemain matin. Il ne se souvenait plus de rien, car le premier mot qu'il m'a dit quand je lui ai ouvert, c'est de me demander où était son épouse.

LE PRÉSIDENT, au prévenu.—Jaudenne, convenez-vous des faits qui vous sont reprochés? LE PRÉVENU.—Si je disais oui, je mentirais; si je disais non, je mentirais encore; j'étais si bu, que je ne savais pas seulement si j'étais au monde.

LE PRÉSIDENT.—Comment vous mettez-vous dans un tel état? LE PRÉVENU.—C'est le chagrin, mon président, le jour de la mort de mon Empereur... le chagrin, voyez-vous, ça vous rétrécit l'estomac, et, pour peu qu'on y mette quelques verres de vin, ça ne peut pas tenir, ça vous monte à la tête, c'est physique.

LE PRÉSIDENT.—Vous avez déjà subi une condamnation pour pareil fait en 1841.

LE PRÉVENU.—Ah! oui, je sais; c'est à propos de la rentrée des cendres de l'Empereur; c'était la joie! la joie, voyez-vous, c'est comme le chagrin, ça vous rétrécit l'estomac!

Le tribunal condamne Jaudenne à huit jours d'emprisonnement.

Dernièrement X..., malgré les recommandations de sa trop parcimonieuse moitié, amène à l'improviste un ami dîner chez lui.

Il prend sa femme à part pour lui dire d'ajouter quelque chose au modeste ordinaire. Elle se récrie et refuse, prétendant qu'il reçoit toujours à sa table un tas de vauriens qui le grugent. X..., à bout de patience, saisit sa femme par le bras:

—Si mon ami n'était pas là, lui dit-il, quelle danse je te f...icherais!

—Oh! je t'en prie, ne te gêne pas pour moi, s'écria l'autre qui, de la salle voisine, avait tout entendu.

Un jour, deux vauriens avisent aux Champs-Élysées un croque-mort qui revenait à vide. —Cocher, avez-vous de la place? dit l'un d'eux en faisant le signe usité pour les omnibus.

—C'est bon, c'est bon, répliqua le croque-mort, votre tour viendra; et ne faites pas tant les malins, j'en ai enterré de mieux portants que vous.

Une autre fois, c'était à la Martinique, en temps de fléau;—d'immenses voitures parcouraient la ville portant des centaines de victimes au cimetière.—Un nègre, compris un peu légèrement dans une hécatombe, parvint à se dégager de ses camarades, et se mit à sauter lestement à terre.

—Arrêtez! se mit à crier le croque-mort, arrêtez mon mort, qui se sauve!...

DANS LA COUR SUPERIEURE POUR LE BAS CANADA.

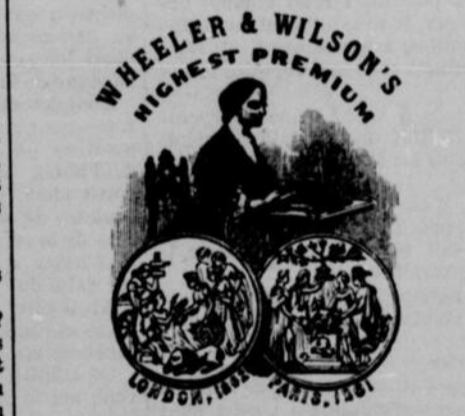
PROVINCE DE QUEBEC, District de Montréal. Le huitième jour de juillet mil huit cent soixante-et-dix. [No. 1,444.]

DAME PHILOMENE ALLARD, ci devant de la Paroisse de St. Laurent, dans le District de Montréal, et maintenant de la Paroisse de Lachine, dit District, Demanderesse; vs. HERMENEGILDE VIAU, Cultivateur, ci-devant de la dite Paroisse de St. Laurent, dit District, et actuellement absent de cette Province, Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, SUR LA MOTION DE MM. Mousseau & David, Avocats de la Demanderesse, en autant qu'il appert par le retour de Paschal Leclere, un des Huisiers de cette Cour, écrit sur le Bref de Sommation émané en cette cause, que le Défendeur a laissé son domicile dans la Province de Québec en Canada et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que le dit Défendeur soit par un avertissement à être deux fois inséré en langue française dans le papier-nouvelles de la dite Cité de Montréal, appelé L'Opinion Publique, et deux fois en langue anglaise, dans le papier-nouvelles de la dite Cité appelé Canadian Illustrated News, notifié de comparaitre devant cette Cour, et là de répondre à la Demande de la dite Demanderesse sous deux mois après la dernière insertion de tel avertissement et sur le défaut du dit Défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis à la dite Demanderesse de procéder à la preuve et Jugement comme dans une cause par défaut.

(Par ordre) HUBERT, PAPINEAU & HONEY, P. C. S.

S. B. SCOTT ET CIE. AGENT POUR la nouvelle machine à Coudre sans bruit de WHEELER ET WILSON, qui a gagné deux MEDAILLES D'OR.



Cette machine a été perfectionnée dans une telle manière, que ses forces sont beaucoup augmentées. Elle travaille avec la plus grande facilité, cousant six fois plus d'étoffe de laine. Aussi fait-elle son ouvrage presque deux fois aussi vite que les machines à navette et en même temps est moins sujette à se déranger.

Les Sœurs Grises et autres associations du même genre nous écrivent comme suit à l'égard de ces excellentes machines, et c'est un fait significatif qu'aucun de ces noms ne se trouve en témoignage de l'excellence d'aucune autre sorte que le WHEELER ET WILSON.

A Messieurs S. B. SCOTT ET CIE. Messieurs.—Nous les sousignées, Sœurs de Charité, certifions avec plaisir que, après une épreuve de dix ans, nous avons trouvé les machines à coudre de WHEELER ET WILSON supérieures sous tous les rapports à toutes autres dont on se sert dans notre institution.

Leur mécanisme est fort et parfait, et avec très-peu de soin elle ne se dérangent jamais. SEUR COUTLER, SEUR BAYEUX, Hôpital Général.

Couvent des Sœurs Grises, A Messieurs S. B. SCOTT ET CIE.

Messieurs.—Nous avons beaucoup de plaisir à pouvoir recommander les machines à coudre de WHEELER ET WILSON (dont vous êtes les agents) à tous ceux qui pourront avoir besoin d'un article aussi utile qu'une machine à coudre. Après dix ans d'expérience nous pouvons parler avec toute confiance, non-seulement de leur utilité, mais encore de leur supériorité sur toute autre machine dont nous avons fait épreuve dans notre institution.

Ces machines ont trois avantages d'une grande importance—rapidité de mouvement; pouvoir de s'adapter à une grande variété d'ouvrage et de matériel; et peu, et même nulle dépense pour réparations. SEUR MARIE, Couvent de la Providence, Sœur de Charité.

On demande des agents partout, pour vendre les machines à coudre perfectionnées de WHEELER ET WILSON, auxquels les termes les plus libéraux seront offerts. S. B. SCOTT ET CIE. No. 354, RUE NOTRE DAME.

N. C. MODERRE, MARCHAND-TAILLEUR, No. 29, rue Notre-Dame, en haut chez MM. BARRET ET PRICE, Montréal, où l'on trouvera des DRAPS, CASIMIRES ET TWEEDS

de toutes sortes et des goûts les plus nouveaux. Il est prêt à exécuter avec ponctualité toute commande que l'on voudra bien lui confier à des prix très modérés. Montréal, 4 mai 1870.

LA CHAISE-PLIANTE et la CHAISE-CANAPÉ combinées EN UNE SEULE, BREVETÉE. G. M. FANDUWARD ET CIE., 233, rue Notre-Dame.

A L'ENSEIGNE DU CADENAS D'OR VOUS trouverez les meilleures GLACIÈRES, BARATTES AU BEURRE, et BARATTES pour faire la CREME A LA GLACE. Le soussigné a aussi à son emploi des FERBLANTIER, PLOMBIERS, COUVREURS en tôle galvanisée, ferblanc et en tôle, aussi toutes espèces de réparations faites à l'ordre. L. J. A. SURVEYER, 524 Rue Craig, Montréal.

GEORGE YON, PLOMBIER ET FERBLANTIER, 241, Rue Saint Laurent, 241, MONTREAL. MANUFACTURIER DE GARDE-MANGER RÉFRIGÉRATEURS

Constructeur de Fournaises à Air Chaud POSEUR DE TUYAUX A GAZ, BAINS ET CLOSETS. Toutes commandes exécutées avec soin. 4 mai.

BONNE NOUVELLE! OUVERTURE DE L'HOTEL DU CANADA RUE ST. GABRIEL, MONTREAL. \$1 PAR JOUR SEULEMENT.

Cet Hôtel, qui vient d'être réparé et meublé à neuf, offre tous les avantages possibles aux marchands et en général à tous ceux qui visitent Montréal. On y trouve tout le confort désirable, et le service se fait avec une extrême régularité et sur un haut pied. Cet hôtel a été ouvert le 6 mai, par M. G. B. Ware propriétaire, et F. X. Fortin gérant, et ces Messieurs sollicitent respectueusement une visite pour s'assurer des avantages que l'on offre pour la modique somme d'une piastre par jour. M. Fortin est canadien, et ses capacités comme hôtelier sont généralement connues. Pension sans chambres à des prix très modérés. 20c

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL. ETABLIS EN 1840.

F. X. BEAUCHAMP, (successeur de D. Smillie.) Manufacturier et Marchand de BIJOUX, PIERRES PRECIEUSES gardées en magasin, et taillées, polies et montées dans les derniers goûts.

MONTRES et BIJOUX soigneusement et promptement réparés. No. 134, coin des rues ST. FRANCOIS-XAVIER et FORTIFICATION, presque en face du côté droit de la Banque du Peuple. Montréal, 4 mai 1870.

ON RECEVRA au sousdit bureau, jusqu'à Lundi, le 25me jour de juillet prochain, à midi, des soumissions pour la fourniture de 200 tonneaux de charbon de foyer (2000 livres par tonneau), délivrés à Ottawa.

Pour toutes particularités s'adresser au soussigné. Par Ordre. F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics, Ottawa, 20 Juin 1870.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STERÉOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTHO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL. On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

CAMPBRE ANGLAIS RAFFINÉ. GRAINES FRAICHES DE JARDINS ET DE FLEURS A VENDRE PAR J. E. D'AVIGNON, PHARMACIEN, DISPENSAIRE DE LA CITE Vis-à-vis Muscen, 252, RUE NOTRE DAME, 252 MONTREAL.

NOUVEAU MAGASIN D'APOTHECAIRE, 363, RUE STE. CATHERINE, (Près de la rue Amherst.)

Le Soussigné offre en vente un assortiment complet de Drogueries, produits Chimiques, Parfumeries, Huiles, Bois de Teinture, Médecines Patentées, Brayers, Eponges, Brosses à Cheveux, Brosses à Ongles, Brosses à Dents, Brosses à Barbe, Eau de Cologne, Saugues, Savons de Toilette, en grande variété. Aussi un assortiment de Papeteries, Journaux, Timbres-Poste, etc., etc. Toutes Prescriptions de Médecins seront remplies avec le plus grand soin. JAMES GOULDEN, Montréal, 26 mai 1870.

P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRAVÉES

E. POITRAS, FERBLANTIER ET MARCHAND DE POELES DE TOUTES SORTES. 65, RUE ST. JOSEPH. (Vis-à-vis l'Hôtel Rapin) MONTREAL. Ordres pour Fournaises à Air-Chaud, Ventilateurs, Réfrigérateurs, Poêles de Cuisine et de Salles, Fournitures de Poêles, etc., etc., exécutés avec diligence. Ordres pour Couvrir en ferblanc et en tôle, et se charge de la réparation des couvertures, le tout fait avec promptitude. PRIX EXTREMEMENT MODERES.

DÉPARTEMENT DES DOUANES. Ottawa, 30 Juin 1870. L'ESCOMPTE AUTORISÉ sur les ENVOIS AMERICAINS, jusqu'à nouvel ordre, sera de 10 pour cent. R. S. M. BOUCHETTE, Commissaire des Douanes. L'avis ci-dessus est le seul qui devra paraître dans les journaux autorisés à le publier.

THOMAS MUSSEN, Marchand en Gros et en Détail de SOIERIES et POPELINES IRLANDAISE, GANTS D'ALEXANDRE, et autres Fabricants de renom. TAPIS ET PRELATS DE CHOIX, De Velours, Bruxelles ou Tapestry. ORNEMENTS D'EGLISES. Tentures pour Salons, Franges en Soie, etc. 257 ET 259, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL. 4 mai 1870.

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements. Publié tous les Samedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS. Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur. On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE: 10-PLACE D'ARMES-10 BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS: 319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique" JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Jedis à Montréal, Canada. Par GEORGE E. DESBARATS & Cie.

ABONNEMENT.....\$2.50 par année Aux États-Unis..... 3.00 Par numéro..... 5 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés. On ne recevra pas d'abonnements pour moins de six mois.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique, aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du Journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes, et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.